

Formation ARBITRE 2^{ème} DEGRE

[Cliquer ici pour passer à la suite](#)

Fédération Française
& Roller
& Skateboaro

Préambule

Ce document d'auto-formation a pour objectif de vous aider pour passer les tests écrit et pratique de l'examen d'arbitre fédéral 2^{ème} degré.

Le test écrit comportera 30 questions qui seront tirées au sort parmi ces 80 questions.

Il faudra être reçu au test écrit, minimum 27/30, pour passer le test pratique lors d'un match en catégorie U15 ou U17.

Ce powerpoint est un complément à la formation mise en place par les arbitres fédéraux, 3^{ème} degré minimum, de votre club ou ligue.

Conditions pour passer les tests : âge inscrit sur la licence (au jour de l'examen) :

1^{er} degré : 12 ans révolu

2^{ème} degré : 13 ans révolu

3^{ème} degré : 17 ans révolu

Rappel des qualifications :

1^{er} degré : les compétitions régionales des catégories U9, U11 et U13

2^{ème} degré : les compétitions régionales des catégories U9, U11, U13, U15 et U17

un U15 ne peut arbitrer que des compétitions allant jusqu'à U15 inclus

3^{ème} degré : les compétitions régionales (toutes catégories) +

s'il est senior : les compétitions nationales (toutes catégories)

S'il est U18, U19 : les compétitions nationales jusqu'à U19 inclus

Passer à la 1ère question

1. Une équipe qui n'a pas utilisé ses 2 « temps mort » en 1^{ère} période de jeu, peut-elle demander 3 « temps mort » lors de la 2^{ème} période ?

(cliquez sur la réponse de votre choix)

 **OUI**

 **NON**



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse

Article 9.1

Chaque équipe peut demander, au cours de chaque période du temps normal de jeu, deux « temps mort » dont la durée est d'une minute maximum.

Une équipe qui n'a pas demandé ses deux « temps mort » pendant la première période ne peut pas réclamer trois « temps mort » pendant la deuxième période.

Article 9.3

Pendant les prolongations, il ne peut pas être accordé de « temps mort », même si une équipe n'a pas demandé l'intégralité de ses « temps mort » pendant la durée normale de jeu.

[Cliquez ici pour afficher la question suivante](#)

[Retour à la question](#)

**2. En championnat régional,
une équipe peut-elle commencer et jouer un match en ayant
inscrit sur la feuille de match seulement 3 joueurs de champ
et un gardien ?**

 **OUI**

 **NON**



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Article 2

2.3. *Le jeu ne peut commencer que quand chaque équipe se présente sur la piste avec un minimum de 5 joueurs en état de jouer, 3 joueurs de champ et obligatoirement 2 gardiens de but, un sur la piste et l'autre dans l'enclos (**sauf cas particuliers point voir ci-dessous**).*

Le gardien « remplaçant » doit être en tenue c'est-à-dire chaussé de patins, revêtu d'un plastron, d'un maillot numéroté et de jambières. Le casque, les gants et la crosse doivent être à portée de main.

Règlement particulier des compétitions - Extrait 0.3.4. Composition des équipes

Il est toléré qu'une équipe puisse jouer « sans gardien remplaçant », pour

- les phases qualificatives du championnat de France de 3^{ème} division (sauf le tournoi final)
- la coupe de France senior jusqu'au 1/8 de finales inclus et uniquement pour les clubs de Pré-National ou de N3
- les compétitions féminines à l'exception du Final Four
- **les compétitions régionales.**

Dans ces cas particuliers, une équipe ne pourra inscrire sur la feuille de match que 8 joueurs de champ au maximum, **et pour débiter le jeu, elle devra être composée d'au minimum : 3 joueurs de champ + 1 gardien.**

En cas de blessure du gardien, elle ne disposera que de 3 minutes pour qu'un des joueurs inscrits sur la feuille de match s'équipe et occupe le poste de gardien.

Question suivante

Revenir à la question

3. Avant le début du match, l'arbitre décide de l'équipe qui aura la balle pour commencer le jeu.

 **VRAI**

 **FAUX**



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Article 5 (REGLES D'ARBITRAGE)

5.5, 5.9 et 5.10 : Au moins 15 minutes avant l'horaire officiel prévu pour le début du match, les arbitres procéderont, à la fin de la période d'échauffement des équipes, en présence des capitaines des deux équipes, au choix de la balle.

Il n'y a pas de tirage au sort pour déterminer le choix du demi-terrain occupé par chaque équipe et/ou pour déterminer l'équipe qui effectuera le coup d'envoi pour commencer le match. Ces deux paramètres seront définis en tenant compte de ce qui est établi dans les points suivants:

5.1 L'équipe "qui reçoit" occupera toujours le demi-terrain située à droite de la "table de marque officielle", que ce soit lors de la première période ou de la prolongation, soit pour la période d'échauffement avant le début de la rencontre.

5.2 L'équipe "visiteuse" est toujours responsable de l'exécution du coup d'envoi qui commence la première période du match ou de la prolongation.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

4. L'arbitre doit-il toujours avertir un joueur (avec un carton jaune) avant de pouvoir le sanctionner d'un carton bleu ou rouge ?



VRAI



FAUX



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Les arbitres peuvent **sanctionner disciplinairement le fautif**, en prenant les mesures suivantes :

AVERTISSEMENT (CARTON JAUNE) (Article 16.3) liées aux 14 infractions identifiées dans cet article (comportement antisportif, atteinte à l'éthique du jeu, départ anticipé lors d'un CFD ou un penalty); .

L'avertissement peut être donné suite à une faute constatée qui entraîne l'arrêt du jeu par les arbitres ou pour une faute commise alors que le jeu est déjà arrêté.

Les arbitres se dirigeront vers le fautif et lui montreront un carton jaune.

Sur le terrain, un 1er avertissement est sans autre conséquence disciplinaire pour le fautif et son équipe et sans pénalité technique. Par contre, la récidive d'un avertissement (carton jaune) en conditions spécifiques sur la même action ou, la récidive d'un même joueur pour un avertissement (carton jaune) en conditions générales entraînera l'attribution d'un carton bleu pour le fautif et son équipe sera pénalisée techniquement par une infériorité numérique.

Un CFD sera exécuté si le jeu a été arrêté pour notifier cet avertissement et si une action vers le but était en cours.

SUSPENSION TEMPORAIRE (suite à un carton bleu « 2 mn »), se référer à l'**article 18**.

EXPULSION DEFINITIVE (suite à un carton rouge), se référer à l'**article 19**.

Art 24 et 25. : Montrer « directement » et en arrêtant immédiatement le jeu s'il est en cours :

- un carton bleu pour faute grave à un joueur/gardien sur le terrain.
- un carton rouge direct :
 - pour faute très grave à tout joueur/gardien ou tout membre du staff de l'équipe
 - pour faute grave à toute personne sur le banc, joueur/gardien inclus, qui est suspendu et n'a pas terminé sa suspension.

Question suivante

Revenir à la question

5. Un joueur/gardien sanctionné d'un carton bleu peut-il s'asseoir avec les autres joueurs sur le « banc de touche » ?



VRAI



FAUX



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 24.1.e : e. Les joueurs qui ont reçu un carton bleu devront s'asseoir sur le banc des remplaçants et ne pourront se lever ou le quitter, à aucun moment, jusqu'à la fin du temps de suspension. Ce(tte) joueur(se) ne peut entrer à nouveau sur le terrain qu'après avoir accompli la totalité de la durée de sa suspension.

Lorsque la période de suspension temporaire d'un joueur expire, celui-ci en est immédiatement informé.

Art 19.1.m : Si le joueur suspendu quitte son banc avant la fin de sa suspension

Si le(la) fautif(ive) refuse de se conformer à ses obligations, la table de marque doit immédiatement déclencher le signal sonore - interrompre le match et informer les arbitres principaux de ce qui s'est passé afin que ces derniers montrent un carton rouge au(à la) fautif(ive).

Art 19.1.f Faute commise par un joueur suspendu, après la reprise du jeu et pendant la durée de sa suspension.

Pour un(e) joueur(euse) ou un(e) gardien(ne) suspendu d'avoir un comportement incorrect envers les arbitres principaux ou les membres de la table de marque (manifester par gestes ou en paroles son désaccord avec les décisions arbitrales...), les arbitres doivent montrer un carton rouge au (à la) fautif (ive).

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

6. L'arbitre arrête le jeu pour montrer un carton rouge à un joueur qui a commis une faute grave lorsqu'il était en dehors de sa surface de réparation.

Le jeu reprendra par :

 **un coup franc indirect**

 **un coup franc direct**

 **cela dépend**



C'est plus compliqué...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 24.2.b : Principes généraux des pénalités « techniques » dans le cas d'un carton bleu ou rouge

Art 24.2.b et 25.2.b 28.1 29.1 : Si le jeu est arrêté pour montrer le carton, le jeu reprendra par un

- **Coup franc indirect** : si la faute a été commise en dehors de la surface de réparation du fautif.
- **Coup franc direct** : Si la faute est commise lors d'une situation de but imminent, le joueur adverse partant seul en direction du but, un coup franc direct est accordé.
- **Penalty** : si la faute a été commise par un joueur/gardien dans sa propre surface de réparation (Sauf : **Art 29.3**).

Art 24.2.b et 25.2.b : Si le jeu était arrêté pour montrer le carton, le jeu reprendra par un coup franc indirect/coup franc direct/penalty correspondant à la faute initiale sifflée pour arrêter le jeu.

Art 31.1 et 31.2 : « Infériorité numérique »

Pendant un match, jouer une "période d'infériorité" est la sanction disciplinaire qui pénalise – bien que temporairement - les équipes dont les représentant(e)s commettent des fautes disciplinaires graves et/ou très graves.

Art 24.c Lorsqu'un carton rouge est donné à un représentant technique de l'équipe, il n'y aura pas d'autres conséquences pour l'équipe.

Toute équipe sanctionnée en termes disciplinaires (**par un ou plusieurs cartons**) devra s'assurer, au cours des "périodes d'infériorité", d'un total de quatre (4) joueurs(euses) sur la piste, incluant un(e) gardien(ne) de but (en respectant le paragraphe 2.c de l'article 8 du présent règlement). **Elle devra retirer un joueur de champ de la piste et donc jouer avec un joueur de moins que l'équipe adverse.**

Question suivante

Revenir à la question

7. Le jeu est arrêté ou interrompu et un joueur ou un membre du staff commet une faute grave avant la reprise du jeu, l'arbitre lui montre donc un carton.

Le jeu reprendra-t-il obligatoirement par un coup franc direct ou un penalty ?

 VRAI

 FAUX



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 24.2.b et 25.2.b 28.1 29.1 : . Si le jeu est arrêté pour montrer le carton, le jeu reprendra par un

- **Coup franc indirect** : si la faute a été commise en dehors de la surface de réparation du fautif.
- **Coup franc direct** : Si la faute est commise lors d'une situation de but imminent, le joueur adverse partant seul en direction du but, un coup franc direct est accordé.
- **Penalty** : si la faute a été commise par un joueur/gardien dans sa propre surface de réparation (Sauf : **Art 29.3**).

Art 24.2.b et 25.2.b : . Si le jeu était arrêté pour montrer le carton, le jeu reprendra par un coup franc indirect/direct/penalty correspondant à la faute initiale sifflée pour arrêter le jeu.

Art 31.1 et 31.2 : « Infériorité numérique »

Pendant un match, jouer une "période d'infériorité" est la sanction disciplinaire qui pénalise – bien que temporairement - les équipes dont les représentant(e)s commettent des fautes disciplinaires graves et/ou très graves.

Art 24.c Lorsqu'un carton rouge est donné à un représentant technique de l'équipe, il n'y aura pas d'autres conséquences pour l'équipe.

Question suivante

Revenir à la question

8. Suite à un rebond sur la cage de but ou la balustrade ou un sauvetage du gardien ou à ricochet entre deux crosses, la balle s'élève à plus de 1,50 m, sans toucher le plafond et sans sortir de la piste.

Que décide l'arbitre ?

 un coup franc indirect

 un « entre deux »

 il laisse jouer



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 6.5.c : Balle « en jeu »

Tant que la balle ne sort pas de la piste, une situation dans laquelle la balle s'élève à cause d'un rebond, que ce soit sur la cage de but ou sur des obstacles, sur le corps ou sur la crosse "ou sur les patins d'un(e) joueur(euse) de piste ne doit pas être considéré comme une faute technique (même si la balle s'élève à plus de 1,50 m).

Art 6.6 : Balle « hors jeu »

La balle est hors jeu quand

6.6.a : La balle vient à sortir de la piste, dans les situations suivantes :

- Après une action intentionnelle d'un joueur ou gardien de but
- Après avoir touché accidentellement un joueur ou un gardien de but
- Après avoir touché la barre ou les montants de la cage de but.

Dans ces cas l'arbitre arrêtera le jeu et ordonnera un coup franc indirect contre l'équipe du joueur fautif.

6.6.a.2 : Si la balle vient à sortir de la piste, suite à un ricochet entre deux crosses, ou à la suite d'une situation engageant deux ou plusieurs joueurs, et si les arbitres ne sont pas sûrs du joueur qui a commis la faute, le jeu recommencera avec un « entre-deux ».

Question suivante

Revenir à la question

9. Suite à un rebond sur la cage de but ou la balustrade ou un sauvetage du gardien ou un ricochet entre deux crosses, la balle touche le plafond et ne sort pas de la piste.

Que décide l'arbitre ?

 un coup franc indirect

 un « entre deux »

 il laisse jouer



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 6.6.c : Balle « hors jeu »

Lorsque la balle touche le plafond de la salle - ce qui peut résulter d'un arrêt du(de la) gardien(ne) de but ou suite à un tir sur les poteaux ou lorsque les arbitres principaux ont des doutes sur le responsable de ce fait - le jeu reprendra avec un ENTRE-DEUX.

le match reprendra avec un « entre-deux » **au centre de la piste.**

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

10. Le gardien dégage la balle lorsqu'elle est sur la ligne de but.

Que décide l'arbitre ?

 il siffle et accorde le but

 il laisse jouer



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 7.1 : Valider un but

Un but est valable à chaque fois que - le match en cours et dans des conditions réglementaires - la balle passe complètement la "ligne de but", qui est située entre les poteaux et sous la barre transversale, sans que la balle n'ait été lancée, transportée ou propulsée avec le pied ou avec n'importe quelle partie du corps de l'attaquant.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

11. Lors d'un coup franc indirect, le joueur tire vers le but et la balle y entre « directement » sans avoir été touchée ou jouée par un autre joueur ou par le gardien.

Que décide l'arbitre ?

 il siffle et accorde le but

 il siffle et n'accorde pas le but



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 7.3 : Un but ne sera pas validé si :

7.3.a Un rebond volontaire ou non, sur les patins ou sur toute partie du corps d'un joueur de l'équipe qui l'obtient le but.

7.3.b L'exécution d'un coup franc indirect ou d'un coup d'envoi, lorsque la balle entre directement dans le but de l'équipe adverse, sans avoir été touchée ou jouée par un(e) autre joueur(se).

7.3.c Faire passer délibérément la balle par-dessus le but, soit pour effectuer un tir, soit pour effectuer une passe.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

12. La balle rebondit sur les patins ou sur le corps d'un « défenseur » et entre dans le but.

Que décide l'arbitre ?

 il siffle et accorde le but

 il siffle et n'accorde pas le but



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 7.2.c

Tir d'un joueur vers son but, soit avec la crosse, soit à la suite, accidentellement ou non, d'un rebond de la balle sur n'importe quelle partie de son corps ou d'un rebond sur ses propres patins. Ou dans le cas où la balle a été poussée de manière délibérée et intentionnelle par un joueur ou un gardien de but dans son propre but..

Un but sera validé, par deux coups de sifflet.

Art 18.1.k et 19.1.i : Si un joueur ou gardien de l'équipe qui défend **jette sa crosse ou son casque ou ses gants ou tout autre équipement ou objet pour essayer d'empêcher que la balle entre dans la cage**, mais toutefois sans succès,

les arbitres valideront le but.

Puis ils sanctionneront le joueur fautif par un carton **bleu (Art 18.1.k)** si dans son action pour défendre la cage, le(la) gardien(ne) qui lance sa crosse pour essayer, sans y parvenir, d'arrêter la balle et éviter l'encaissement d'un but ou par un **carton rouge (Art 19.1.i)** **si le joueur ou gardien lance la crosse, le masque, les protège-tibias ou tout autre objet en direction de la balle ou en direction des arbitres principaux, adversaires ou coéquipiers et qui touche la balle ou les individus.**

20.6 c Si l'infracteur ne pouvait être identifié, les arbitres principaux montreront un carton **rouge** à l'entraîneur; si celui-ci a déjà été expulsé, un carton rouge sera montré à l'un des délégués de l'équipe; en leur absence, un carton bleu sera présenté au capitaine de l'équipe

Question suivante

Revenir à la question

**13. La balle rebondit sur les patins ou sur le corps d'un joueur
« attaquant » et entre dans le but.**

Que décide l'arbitre ?

 il siffle et accorde le but

 il siffle et n'accorde pas le but



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 7.3.a. Un but ne sera pas validé :

- S'il résulte d'un rebond, accidentel ou non, sur une partie du corps ou des patins d'un joueur de l'équipe qui bénéficierait du but (joueur « attaquant »)
- Si la balle a été transportée ou poussée dans le but par les patins d'un attaquant.

Le jeu recommence avec :

- **Un Coup Franc Indirect** et au coup de sifflet dans un des coins inférieurs de la surface de réparation (cage où la balle est entrée).

Question suivante

Revenir à la question

14. Lors de l'exécution d'un « entre deux », la balle entre directement dans le but, sans avoir été touchée ou jouée par un autre joueur.

Que décide l'arbitre ?

 il siffle et accorde le but

 il siffle et n'accorde pas le but



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 7.2.b. D'un tir régulier, effectué dans n'importe quelle partie du terrain, sauf s'il s'agit d'un coup franc indirect ou d'un "coup d'envoi" et que la balle entre directement dans le but sans avoir été touchée par un(e) autre joueur(euse).

Un but sera validé, par deux coups de sifflet :

Si lors de l'exécution régulière d'un « entre-deux », la balle franchit entièrement la ligne de but, même si la balle entre directement dans la cage sans avoir été touchée ou jouée par un autre joueur.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

15. Suite à un tir régulier effectué par un gardien, la balle entre directement dans le but adverse, sans avoir été touchée ou jouée par un autre joueur.

Que décide l'arbitre ?



il siffle et accorde le but



il siffle et n'accorde pas le but



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Le but sera validé, par deux coups de sifflet
même si la balle entre directement dans la cage de but adverse,
sans avoir été touchée ou jouée par un autre joueur (peu importe l'équipe à laquelle il appartient).

Art 7.2.d. D'un but marqué par un(e) gardien(ne) de but qui effectue une intervention correcte sans faire de faute, en frappant la balle, qui finit par entrer directement dans le but adverse, sans avoir été jouée ou touchée par un(e) autre joueur(euse) sur le terrain.

NB. Art 6.2.

Les gardiens de but ou les joueurs s'opposant à une situation de tir vers leur propre but, se trouvant à l'intérieur de la surface de réparation, peuvent jouer la balle avec le bord tranchant de la crosse.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

16. Le « buzzer » du chronomètre retentit pour signaler la fin d'une période de jeu et au même moment un but « valide » est marqué.

Que décide l'arbitre ?

 il siffle et accorde le but

 il siffle et n'accorde pas le but



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 7.4. Un but sera validé, par deux coups de sifflet :

Si un but « valide » est marqué au même moment que la table de marque signale la fin d'une des périodes régulières de jeu,

- les arbitres le valideront
- et siffleront immédiatement la fin de période sans qu'il soit nécessaire d'effectuer un engagement dans le rond central.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

17. Une équipe dépasse le temps autorisé de possession de la balle dans sa zone « de défense » :

- . plus de 5 secondes après y avoir « renvoyé » la balle
- ou
- . plus de 10 secondes après y avoir « récupéré » la balle

Au moment où l'arbitre siffle pour sanctionner cette équipe , la balle se trouve dans leur surface de réparation.

Où sera exécuté le coup franc indirect par l'équipe adverse pour remettre la balle en jeu?

-  sur la ligne médiane
-  n'importe où dans la zone de défense de l'équipe fautive, dès que la balle est arrêtée
-  au coin « supérieur » de la surface de réparation de l'équipe fautive



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 4.2. ZONE DE DEFENSE – Durée et modalités de décompte du temps de possession de la balle.

4.2.a. Quand une équipe prend possession de la balle dans sa zone de défense, elle dispose de 10 secondes pour commencer une action d'attaque et conduire la balle dans sa zone d'attaque.

Le décompte des 10 secondes est assuré par les arbitres au moyen de gestes spécifiques.

4.2.b. Après cette première action d'attaque, l'équipe attaquante peut renvoyer la balle dans sa zone de défense, mais elle n'a alors que 5 secondes pour reconduire de nouveau la balle dans sa zone d'attaque.

Les arbitres assurent le décompte gestuel du temps, en utilisant les signaux spécifiques.

Le décompte des 5 secondes commence lorsque la balle franchit la ligne de « mi-piste ».

15.1.g. Si la balle reste dans la zone de défense au-delà de la durée réglementaire autorisée, l'équipe est punie avec un coup franc indirect, **tiré en conformité avec l'article 27.2 et 27.3.**

Art 27.3.f :

27.3.f.2 Si la balle était dans la zone défensive et à l'intérieur de la surface de réparation de l'équipe fautive, le coup franc indirect doit être exécuté dans l'un des coins supérieurs de la surface de réparation de l'équipe fautive.

27.3.f.3 Si la balle était derrière le but de l'équipe fautive, le coup franc indirect doit être exécuté dans l'un des coins inférieurs de la zone de réparation de l'équipe fautive.

27.3.f.1 Si la balle se trouvait dans la zone défensive et à l'extérieur de la zone de réparation de l'équipe fautive, le coup franc indirect doit être exécuté à l'endroit où la balle se trouvait au moment du dépassement du temps.

Question suivante

Revenir à la question

18. Si dans une action de jeu où les deux équipes participent « activement », la balle vient à se loger dans une partie extérieure du filet de la cage de but, que décide l'arbitre ?



Il laisse jouer



Il siffle



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 6.6.b BALLE « HORS-JEU » La balle est hors jeu lorsque l'un des événements suivants se produit:

- b. La balle est coincée dans les protège-tibias du gardien de but ou une des parties extérieures de la cage de but. Dans ces situations, les arbitres principaux doivent interrompre le jeu, puis le feront repartir par un Entre-Deux, qui s'effectuera dans l'un des coins inférieurs de la surface de réparation en question.
- c. La balle touche le plafond du gymnase (plate-forme, filet, lumières, poutres, paniers, etc.). Au moment de l'impact, les arbitres principaux arrêteront le jeu et la reprise de celui-ci s'effectuera avec un Entre-Deux au centre du terrain..

Art 6.6.a La balle est hors jeu lorsque l'un des événements suivants se produit:

- a. Elle sort de la piste ou est coincée entre la balustrade et le filet de protection. Dans cette situation, le match sera interrompu par les arbitres principaux, la reprise du jeu devra se faire au coup de sifflet, et selon les alternatives suivantes:
 - 1) Exécuter un coup franc indirect contre l'équipe fautive, lorsque les arbitres n'ont aucun doute sur le joueur qui a fait sortir la balle en dehors de la piste.
 - 2) Exécuter une Entre-Deux, lorsque les arbitres ont des doutes sur le joueur qui a fait sortir la balle en dehors de la piste.

Celui-ci sera exécuter au coin inférieur de la surface concernée.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

19. Une équipe, qui se trouve en situation d'infériorité numérique, et qui est en possession de la balle a t'elle un temps limité pour sortir de sa zone défensive et tirer sur le but adverse.



OUI



NON



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 4.2.a et b : Une équipe qui récupère la possession de la balle dispose de 10 secondes pour sortir de sa zone de défense. Après un passage en zone d'attaque, elle peut revenir en zone défensive sans excéder un temps limité à 5 secondes. Les arbitres devront assurer le décompte des 5 et 10 secondes, en utilisant les gestes spécifiques.

Art 4.3.a. ZONE D'ATTAQUE – TEMPS DE POSSESSION DE BALLE ET CONTROLE PAR LES ARBITRES

Les équipes disposent de 45 secondes maximum pour s'organiser à attaquer et conclure sur le but adverse.-

En présence d'un affichage du décompte des 45 secondes, **pas de signes des arbitres**, sinon :

Quand une équipe s'expose à une sanction pour « pratique du jeu passif » **les arbitres ne peuvent sanctionner cette pratique qu'après avoir informé auparavant l'équipe**, de façon très claire, et de la manière suivante :

- L'un des arbitres, de préférence celui qui est le plus près de l'endroit où se trouve la balle, **doit lever les deux bras bien haut et au-dessus de sa tête**, pour informer l'équipe attaquante qu'à partir de ce moment elle dispose de 5 secondes seulement pour « tirer vers la cage de but adverse ».

Dans le cas de conservation de la balle, règle des 45 secondes, l'information doit être donnée lorsque le décompte de la possession de la balle arrive à **40 secondes**

- Quand le second arbitre voit l'information donnée par son collègue, il doit commencer immédiatement le décompte des 5 secondes, en utilisant les gestes spécifiques.

Dans le cas où le second arbitre ne commence pas immédiatement le décompte des 5 secondes, l'arbitre qui a donné l'information devra le faire.

Si l'équipe attaquante n'a pas conclu son attaque, c'est-à-dire n'a pas « tiré vers la cage de but », avant le délai des 5 secondes, l'arbitre responsable du décompte doit arrêter immédiatement le jeu.

Question suivante

Revenir à la question

20. L'arbitre a sifflé pour sanctionner une équipe qui pratiquait le jeu passif.

Quand l'arbitre a sifflé, la balle se trouvait dans la zone « d'attaque » de l'équipe fautive,

Le jeu reprendra par un coup franc indirect exécuté

 au coin « supérieur » de la surface de réparation de l'équipe fautive

 dans la zone « d'attaque » de l'équipe fautive



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 10 JEU PASSIF

On considère un jeu passif quand l'équipe qui attaque dépasse le temps maximum autorisé pour tirer dans la cible (45 secondes) ou, si un joueur a une situation évidente de but et évite de la concrétiser.

Dans les 2 cas de « pratique du jeu passif » et celui où l'équipe a gardé trop longtemps la balle en zone défensive (5 et 10 secondes), les arbitres arrêteront le match pour sanctionner l'équipe fautive par un coup franc indirect.

L'endroit où se trouvait la balle lors de l'arrêt du jeu déterminera celui de l'exécution du coup franc indirect de la façon suivante :

- a) Quand la balle se trouvait dans la « zone d'attaque » de l'équipe pénalisée, l'équipe qui en bénéficie peut jouer immédiatement la balle, de sa zone défensive, dès qu'elle est à l'arrêt, sans qu'il soit nécessaire de tenir compte de l'endroit exact où elle se trouvait.
- b) Quand la balle se trouvait dans la « zone de défense » de l'équipe pénalisée, il sera exécuté:
 - Dans l'un des coins supérieurs de sa surface de réparation si la balle se trouvait dans cette surface au moment de l'arrêt.
 - Dans l'un des coins inférieurs de sa surface de réparation si la balle se trouvait derrière la ligne de But.
 - A l'endroit exact où elle se trouvait pour tout autre endroit dans la « zone de défense » de l'équipe pénalisée.

Les joueurs de l'équipe pénalisée doivent se placer « automatiquement et sans injonction de l'arbitre » à au moins 3 mètres du coin où le coup franc indirect va être exécuté, à défaut l'arbitre signalera immédiatement une faute d'équipe.

Question suivante

Revenir à la question

21. Le gardien retient la balle avec ses mains ou entre ses jambières ou en étant couché dessus.

L'arbitre siffle et le jeu reprend par

-  un « entre deux » dans un coin inférieur de la surface de réparation
-  un coup franc indirect dans un coin inférieur de la surface de réparation
-  un penalty



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 15. INFRACTIONS D'UN(E) GARDIEN(NE) DÉFENDANT SON BUT

15.1.j Prendre, attraper ou jouer la balle avec la main, les bras ou toute autre partie du corps par un joueur de champ sur la piste et bloquer ou saisir la balle à la main, par le gardien de but.

15.1.k Action intentionnelle du gardien de but de s'allonger sur la balle ou de la bloquer entre les jambes afin qu'elle ne puisse pas être jouée.

Article 29.1 Si l'une des infractions se produit, les arbitres principaux interrompront immédiatement le match et signaleront un pénalty contre l'équipe du(de la) gardien(ne) de but fautif(ve), sans autre sanction disciplinaire.

Quand le gardien est dans sa surface de réparation, il ne doit pas agir intentionnellement pour rendre la balle injouable.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

22. Le gardien a un genou au sol et joue la balle qui est derrière la ligne de but.

L'arbitre siffle et le jeu reprend par



un coup franc indirect au coin inférieur de la surface de réparation



un penalty



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 15.1.s et t. FAUTES COMMISES PAR LE(LA) GARDIEN(NE) EN DEHORS DE SA SURFACE DE REPARATION

u. Le gardien de but qui, étant à l'extérieur de sa surface de réparation, joue la balle de manière irrégulière avec sa crosse, sans être exclusivement en appui sur ses patins; ou si la balle touche involontairement ses guêtres de protection.

v. Gardien(ne) qui, en étant à l'intérieur de sa surface de réparation, et ne se trouvant pas en appui sur ses patins, joue la balle qui se trouve à l'extérieur de la surface de réparation, irrégulièrement avec sa crosse.

Art 27.3.d. Si la faute est commise par un défenseur derrière sa cage de but, le coup franc indirect est exécuté dans l'un des coins inférieurs de la surface de réparation de l'équipe fautive.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

23. Le gardien a un genou au sol et la balle est derrière la ligne de but.

Avec sa crosse il frappe sans violence la crosse ou les patins d'un adversaire.

L'arbitre siffle et le jeu reprend par

 un coup franc indirect dans un coin inférieur de la surface de réparation

 un penalty



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 17.4.b FAUTES COMMISES PAR LE(LA) GARDIEN(NE) EN DEHORS DE SA SURFACE DE REPARATION

b. Gardien(ne) de but qui, quand la balle se trouve dans la zone derrière la ligne de but et donc de la surface de réparation, frappe avec sa crosse, la crosse ou les patins d'un adversaire et / ou des protège-tibias de celui-ci, sans provoquer sa chute.

Art 23.1. les arbitres doivent arrêter immédiatement le jeu et procéder comme suit :

- Signaler une « faute d'équipe »
- Le jeu reprendra par un coup franc indirect dans le coin inférieur de la surface de réparation le plus proche de l'endroit où la faute a été commise.

Question suivante

Revenir à la question

24. Le gardien a un genou au sol et la balle est derrière la ligne de but.

Avec sa crosse il frappe avec violence la crosse ou les patins d'un adversaire et provoque sa chute.

L'arbitre siffle et le jeu reprend par

 un coup franc direct

 un penalty

 cela dépend



C'est plus compliqué...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 18.1.m FAUTES COMMISES PAR LE(LA) GARDIEN(NE) EN DEHORS DE SA SURFACE DE REPARATION

Gardien(ne) de but qui essaye de jouer la balle qui se trouve derrière sa ligne de but et qui, en frappant avec sa crosse les patins et / ou les protège-tibias d'un(e) joueur(se) adverse, entraîne la chute de celui-ci (celle-ci).

Art 24.1 et 24.2. Les arbitres doivent arrêter immédiatement le jeu et procéder comme suit :

- Sanctionner le gardien par un carton bleu
- et, après avoir effectué le remplacement du gardien et fait retirer un joueur de champ de la piste (sauf si l'équipe jouait déjà en infériorité numérique)

Art 24.2.b et 25.2.b 28.1 29.1 : . le jeu reprendra par un

- **Coup franc indirect** : si la faute a été commise en dehors de la surface de réparation du fautif.
- **Coup franc direct** : Si la faute est commise lors d'une situation de but imminent, le joueur adverse partant seul en direction du but, un coup franc direct est accordé.

Question suivante

Revenir à la question

25. La crosse du gardien est tombée au sol, il est dans sa surface de réparation et, avant d'avoir pu reprendre sa crosse en main, il arrête volontairement la balle avec ses patins ou son équipement.

L'arbitre siffle et le jeu reprend par

 un coup franc indirect dans un coin inférieur de la surface de réparation

 un penalty



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

ARTICLE 16.3 (Avertissements– Cartons Jaunes)

- f. Joueur(se) qui joue intentionnellement la balle sans sa crosse.
- g. Joueur(se) dont les patins sont endommagés (ex. Perte ou blocage d'une roue, platine séparée de la chaussure, etc.) et qui joue la balle intentionnellement.
- h. Gardien(ne) qui joue ou défend la balle sans porter tous ses éléments de protection (masque intégral ou casque et visière, plastron, deux gants et deux guêtres de gardien de but ; ou lorsque le(a) gardien(ne) intervient activement dans le jeu et que ses protections ne sont pas conformes aux conditions réglementaires.

les arbitres principaux doivent interrompre le match et:

- donner un carton jaune
- signaler une faute de l'équipe (si faute en dehors de la surface de réparation).

Article 17.4.e.3 , 17.4.e.4 et 17.4.e.5

Art 29.1 FAUTES D'EQUIPE COMMISES LORSQUE LE JEU EST EN COURS = Un pénalty, si la faute en question est commise à l'intérieur de la surface de réparation de l'équipe du(de la) fautif(ive), elle ne sera pas montrée, ni enregistrée.

En résumé, pour un gardien qui joue volontairement la balle sans sa crosse:

- Les arbitres arrêteront le match
- Donneront un carton jaune au gardien
- Ordonneront l'exécution d' un Pénalty

Question suivante

Revenir à la question

26. Les deux équipes jouent avec chacune 4 joueurs de champ et un gardien et disposent de joueurs de « réserve », l'arbitre montre 2 cartons bleus « simultanément » à 2 joueurs/gardiens, un de chaque équipe.

Chaque équipe reprendra le jeu avec

- 4 joueurs/gardien au total sur la piste
- 5 joueurs/gardien au total sur la piste



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 31.2. JOUER EN INFERIORITE

2. Un carton bleu implique une période d'infériorité de deux (2) minutes.
4. Lorsqu'une équipe subit une période d'infériorité, elle ne peut avoir que quatre (4) joueurs(ses) sur la piste, elle décide de jouer sans gardien(ne) de but ou, trois (3) joueur(se)s et un (1) gardien(ne) de but.
6. Le début de la période d'infériorité survient au moment où le jeu reprend après l'enregistrement de la faute.
7. La période d'infériorité prend fin lorsque la durée de la période d'infériorité est terminée (écoulement total du temps).

Question suivante

Revenir à la question

27. L'arbitre montre 2 cartons bleus « simultanément » à 2 joueurs/gardiens, un de chaque équipe.

Comment le jeu reprend-t-il ?

 par un coup franc direct contre l'équipe du joueur à qui l'arbitre a montré « en premier » le carton bleu

 par un « entre deux »



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 13.1.b Fautes commises « simultanément » ou lors de la même action de jeu

Si deux joueurs, un de chaque équipe, commettent simultanément, au même moment ou lors de la même action de jeu, des fautes semblables ou de même gravité.

Le jeu recommence par un « entre-deux » exécuté, en fonction de la situation :

- à l'endroit où les fautes ont été commises, si l'endroit est le même
- à l'endroit où se trouve la balle, si les fautes ont été commises à des endroits différents.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

28. Lors d'un arrêt du jeu, l'arbitre sanctionne, un joueur de « réserve » ou un membre du staff par un carton rouge.

Cette équipe est « automatiquement » sanctionnée par une « infériorité numérique »



VRAI



FAUX



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



ARTICLE 24 Fautes graves

- a. A chaque fois qu'un(e) joueur(se) ou un(e) gardien(ne) de but commet une infraction grave, les arbitres principaux lui montreront un carton bleu, il sera temporairement suspendu du match, pour une période de deux (2) minutes.
- b. Si l'infraction est commise par un représentant de l'équipe, les arbitres principaux devront lui montrer un carton rouge.
- c. Lorsqu'un carton rouge est donné à un représentant technique de l'équipe, **il n'y aura pas d'autres conséquences pour l'équipe**.

Art 31. « Jouer en Infériorité numérique »

« L'infériorité numérique » est une sanction disciplinaire qui pénalise une équipe, quand l'un de ses joueurs ou de ses représentants est sanctionné par un carton bleu ou rouge.

- peu importe le moment où le fautif a été sanctionné, jeu en cours, jeu arrêté ou jeu interrompu.

31.2. L'équipe sanctionnée devra donc retirer un joueur de sur la piste et jouer pendant toute la période d'infériorité avec 4 joueurs (1 gardien + 3 joueurs de champ ou, 4 joueurs de champ et pas de gardien).

A chaque fois qu'un carton est montré à l'une ou l'autre équipe, devra correspondre une « période d'infériorité numérique » de 2' pour une faute grave, 4' pour une faute très grave

31.7. La période d'infériorité prend fin lorsque la durée de la période d'infériorité est terminée (écoulement total du temps).

Il ne peut pas y avoir 2 infériorités en même temps. Si 2 joueurs de la même équipe ont reçu un carton (bleu ou rouge) dans la même action ou à un moment différé, **la première infériorité doit être terminée pour que la deuxième puisse commencer.** Elles se cumuleront donc dans le temps.

Art 11.1. Si l'une des équipes ne peut présenter un minimum de 4 joueurs (gardien compris), les arbitres siffleront la fin du match et celle-ci perdra le match par « forfait ».

Question suivante

Revenir à la question

29. Lors d'un arrêt du jeu, l'arbitre sanctionne, un joueur de « réserve » ou un membre du staff par un carton rouge.

Le jeu reprendra « automatiquement » par un coup franc direct contre l'équipe du fautif.

 VRAI

 FAUX



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 24.2.b 25.2.b Fautes graves – Fautes très graves

En cas d'infraction grave (ou très grave) sur le banc, les arbitres devront montrer un CARTON ROUGE, puis veilleront ensuite aux procédures :

- Le joueur ou le représentant fautif est expulsé ».
- c. Lorsqu'un carton rouge est donné à un représentant technique de l'équipe, il n'y aura pas d'autres conséquences pour l'équipe. (cf. Art 24.1.c).

Le jeu reprendra:

Si la faute est commise alors que le jeu est en cours, l'équipe fautive est sanctionnée

- par un coup franc indirect, si la faute a été commise en dehors de sa surface de réparation,
- ou par un penalty, si elle a été commise dans cette surface.
- Si la faute est commise lors d'une situation de but imminent, le joueur adverse partant seul en direction du but, un coup franc direct est accordé.

Question suivante

Revenir à la question

30. Si, lorsque le jeu est en cours, un joueur passe par-dessus la balustrade pour

- . sortir de la piste
- ou
- . entrer sur la piste et remplacer un joueur déjà sorti.

L'arbitre doit, dans tous les cas, arrêter immédiatement le jeu pour le sanctionner

 VRAI

 FAUX



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 16.3. Infractions sanctionnables d'un avertissement – carton jaune

les arbitres principaux devront sanctionner d'un carton jaune les fautifs responsables de l'une des infractions suivantes:

Art 16.3.b. Le joueur ou le gardien de but qui, sans autorisation préalable des arbitres principaux, entre ou quitte le terrain en sautant par-dessus la balustrade de la piste, alors que le jeu est arrêté.

S'il s'agit de la 1^{ère} fois, le fautif sera sanctionné par un carton jaune notifié par les arbitres.

Si le jeu est en cours et dans le cadre d'un remplacement, il sera arrêté par les arbitres pour lui le montrer publiquement un Carton Bleu (CB).

Si le jeu est arrêté ou interrompu, les arbitres lui le montreront publiquement et le feront enregistrer officiellement sur la feuille de match.

Art 18.1.n. En cas de récidive du même joueur ou du gardien, sur le terrain, le jeu sera arrêté immédiatement et il sera sanctionné par un carton bleu.

Pour la récidive d'un des membres du banc de touche qui répètent un carton jaune, montré à l'un d'entre eux, il sera sanctionné par un carton rouge (**Art 19.1.q**).

Si un joueur ou gardien, dans l'action du jeu, tombe en dehors de la piste, les arbitres peuvent autoriser qu'il revienne sur la piste en passant par-dessus la balustrade.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

31. Si le jeu est en cours ou est arrêté (mais non interrompu) et qu'un joueur de réserve entre sur la piste pour remplacer un joueur avant qu'il ne soit sorti de la piste.

L'arbitre appliquera immédiatement la sanction suivante

-  montrer un carton bleu aux deux joueurs (rentrant et sortant)
-  montrer un carton Rouge au joueur rentrant
-  montrer un carton bleu au joueur rentrant



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 8.2. Entrées et sorties de la piste – Remplacements des joueurs

Les joueurs de chaque équipe - y compris les gardiens de but - entrent et sortent de la piste par la porte existante à côté de leur banc des remplaçants. Lorsqu'un remplacement se produit, le joueur remplaçant ne peut pas entrer sur la piste avant la sortie du joueur remplacé.

Quand le jeu est en cours ou arrêté,

le joueur (ou gardien) « remplaçant » ne peut pas entrer sur la piste avant que l'autre joueur (ou gardien) ne l'ait quittée.

Cette disposition ne s'applique pas quand le jeu est interrompu (temps mort)

Art 8.8. Une équipe ne peut jamais avoir six (6) joueur(se)s ou plus sur la piste, à l'exception des temps morts mais aucun des représentants techniques ne peut entrer sur celle-ci.

En cas d'infraction :

- **Si le jeu est en cours**, les arbitres l'arrêteront immédiatement et montreront un carton bleu au gardien ou joueur « remplaçant » fautif.
- **Si le jeu était arrêté**, les arbitres montreront immédiatement un carton bleu au gardien ou joueur « remplaçant » fautif et le jeu reprendra en fonction de l'action qui avait causé l'arrêt.

Et l'équipe du fautif sera sanctionnée par une « infériorité numérique »

Question suivante

Revenir à la question

**32. Lorsque le jeu est interrompu par un temps mort
un joueur/gardien de réserve peut entrer sur la piste avant qu'un
autre joueur/gardien n'en soit sorti.**



VRAI



FAUX



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 8.8. REMPLACEMENTS

Lorsque le jeu est arrêté par un temps mort, la notion de remplacement irrégulier ne peut jamais être retenue, raison qui empêche les arbitres principaux de faire redémarrer le match en prenant soin de vérifier si toutes les conditions réglementaires qui le permettent sont remplies.

Quand le jeu est interrompu pour un temps mort

Art 8.8. Une équipe ne peut jamais avoir six (6) joueur(se)s ou plus sur la piste, à l'exception des temps morts **mais aucun des représentants techniques ne peut entrer sur celle-ci.**

Art 14.2. Pendant que le(a) joueur(se) blessé(e) est assisté(e) médicalement sur la piste, les autres joueur(se)s peuvent se rassembler avec leur banc des remplaçants.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

33. Une équipe peut-elle remplacer le gardien de but par un joueur de champ « non équipé en gardien »,

- Uniquement lors des 5 dernières minutes de chaque période de jeu ?
- Quelque soit le moment du match, pendant les périodes régulières ou les prolongations ?
- Uniquement lors de la dernière période des prolongations de jeu ?



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 8.2.c. REMPLACEMENTS – MODALITES A RESPECTER

Les gardiens de but peuvent être remplacés par un joueur de champ à tout moment pendant le match, pendant le temps de jeu officiel comme les prolongations

- mais ce joueur de champ ne peut pas bénéficier des droits spéciaux des gardiens dans la défense de leur cage, ni utiliser les protections spécifiques des gardiens.
- Si un joueur sort de la piste, le gardien pourra le remplacer et reprendre sa place dans la cage de but.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

34. Si lors de l'exécution d'un « entre deux », un joueur
. joue la balle avant le coup de sifflet de l'arbitre,
ou
. « en sifflant » provoque son adversaire à jouer la balle
avant le coup de sifflet de l'arbitre,

l'arbitre

-  sanctionne l'équipe du fautif par un coup franc indirect
-  sanctionne l'équipe du fautif par une faute d'équipe et fait ré-exécuter « l'entre deux »



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 15.1.f. et 15.1.m Sanction des infractions commises lors de l'exécution d'un « entre-deux »

Si un joueur joue ou frappe la balle avant le coup de sifflet de l'arbitre ou provoque l'adversaire à commettre une faute,

l'arbitre sanctionnera immédiatement l'équipe du joueur fautif par un coup franc indirect exécuté au même endroit (**Art 27.3.a**).

Toutefois (art 27.3.b), si la faute a été commise dans la « zone de défense » de l'équipe qui en bénéficie, elle peut être jouée immédiatement, dès qu'elle est à l'arrêt, sans avoir besoin de la replacer à l'endroit exact où la faute a été commise.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

35. Si le joueur qui va exécuter un coup franc indirect a demandé à l'arbitre de faire respecter les « 3 mètres » par l'équipe adverse,

joue la balle avant le coup de sifflet de l'arbitre,

celui-ci ordonnera un coup franc indirect contre son équipe



VRAI



FAUX



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 15.1.e. INFRACTIONS COMMISES LORS DE L'EXECUTION D'UN COUP FRANC INDIRECT.

Si le joueur qui exécute le coup franc indirect, a demandé la distance des 3 mètres, et touche la balle avant le coup de sifflet de l'arbitre (faute légère), son équipe sera sanctionnée

- par un coup franc indirect qui sera exécuté au même endroit sur la piste si l'équipe qui récupère la balle se trouve dans sa zone d'attaque.
- par un coup franc indirect qui sera exécuté à l'endroit où la balle est arrêtée si l'équipe qui récupère la balle se trouve dans sa zone de défense.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

36. Lors de l'exécution d'un coup franc indirect, un joueur de l'équipe pénalisée n'obtempère pas immédiatement à la demande de l'arbitre de respecter les « 3 mètres », son équipe est pénalisée par une « faute d'équipe ».



VRAI



FAUX



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 17.3.a. INFRACTIONS COMMISES LORS DE L'EXECUTION D'UN COUP FRANC INDIRECT.

Si un joueur de l'équipe sanctionnée,

ne respecte pas la demande des arbitres de se placer à 3 mètres,

son équipe sera sanctionnée par une « faute d'équipe ».

L'arbitre signalera la « faute d'équipe » à la table de marque pour enregistrement, par les gestes appropriés (sans coup de sifflet).

En cas de récidive immédiate du même joueur ou d'un de ses coéquipiers, l'arbitre signalera une « nouvelle » faute d'équipe.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

37. Si lors de l'exécution d'un coup franc indirect, un joueur de l'équipe pénalisée joue ou « dégage » ou retient la balle pour retarder l'exécution du coup franc indirect, son équipe est pénalisée par une « faute d'équipe »

 **VRAI** **FAUX**



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 17.3.b. INFRACTIONS COMMISES LORS DE L'EXECUTION D'UN COUP FRANC INDIRECT.

Si un joueur de l'équipe sanctionnée,

après le coup de sifflet de l'arbitre pour signaler le coup franc indirect, joue ou déplace la balle ou la retient volontairement et retarde ainsi son exécution

son équipe sera sanctionnée par une « faute d'équipe ».

L'arbitre signalera la « faute d'équipe » à la table de marque pour enregistrement, par les gestes appropriés (sans coup de sifflet).

En cas de récidive immédiate du même joueur ou d'un de ses coéquipiers, l'arbitre signalera une « nouvelle » faute d'équipe.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

38. Une faute commise derrière la cage de but de l'équipe du fautif est sanctionnée par un coup franc indirect, celui-ci doit être exécuté dans un coin inférieur de la surface de réparation.



VRAI



FAUX



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 27.3.d. ENDROIT D'EXECUTION DU COUP FRANC INDIRECT

Dans le cas où la faute a été commise derrière la cage de but du fautif:

« Si la faute a été commise derrière le but de l'équipe du(de la) joueur(euse) fautif(ve), le coup franc indirect correspondant sera exécuté par l'équipe adverse dans l'un des coins inférieurs de la zone de but de l'équipe fautive. »

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

39. Une faute commise dans la zone de « défense » de l'équipe qui en bénéficie est sanctionnée par un coup franc indirect, celui-ci doit toujours être exécuté dans un coin de la surface de réparation



VRAI



FAUX



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 27.3.b. ENDROIT D'EXECUTION DU COUP FRANC INDIRECT

« Lorsqu'un(e) joueur(se) commet une faute dans sa zone d'attaque, l'équipe adverse peut exécuter le coup franc indirect n'importe où dans sa zone défensive, sans qu'il soit nécessaire de faire revenir la balle et respecter l'endroit exact où la faute a été commise. »

Donc, Dans le cas où la faute a été commise à n'importe quel endroit de la « zone de défense » de l'équipe qui en bénéficie (y compris le non-respect de la règle des 45 secondes),

dès que la balle est arrêtée, le coup franc indirect peut être exécuté immédiatement,

sans qu'il soit nécessaire de respecter

- l'endroit exact où la faute a été commise
- ou celui où se trouvait la balle au moment où la faute a été signalée,

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

40. Le joueur qui exécute un coup franc indirect, frappe la balle et celle-ci touche la cage de but, peut-il rejouer immédiatement la balle ?



OUI



NON



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 27.2.f. EXECUTION DU COUP FRANC INDIRECT

Le(a) joueur(se) qui exécute le coup franc indirect ne peut pas rejouer la balle

avant qu'elle ne soit touchée ou jouée par un autre joueur

ou qu'elle ne touche l'arceau extérieur de la cage de but.

Question suivante

Revenir à la question

41. Le joueur qui exécute un coup franc indirect, doit-il toujours attendre le coup de sifflet de l'arbitre pour jouer la balle ?



OUI



NON



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 27.2.a. EXECUTION DU COUP FRANC INDIRECT

« Le coup franc indirect est exécuté avec la balle arrêtée, en la déplaçant d'un simple toucher et sans que les arbitres principaux n'aient besoin de siffler. »

- Le coup franc indirect doit être exécuté avec la balle arrêtée,
- **il peut être exécuté sans que l'arbitre n'ait à siffler,**

Dans certains cas précis (cas où la faute a été commise dans la zone d'attaque de l'équipe qui en bénéficie), la balle devra cependant être placée à l'arrêt dans un des coins de la surface de réparation.

Si le joueur qui l'exécute demande aux arbitres que les adversaires se placent à au minimum 3 m de l'endroit où il doit être exécuté,

- il doit attendre le coup de sifflet de l'arbitre pour jouer la balle.

Toutefois, l'exécutant peut jouer la balle dès qu'elle est à l'arrêt, sans demander ou attendre le placement des adversaires.

Art 27.2.c. Les arbitres principaux **donneront un coup de sifflet** quand:

- 1) Le joueur qui effectue la remise en jeu retarde l'exécution du coup franc indirect.
- 3) **Lorsque la balle est sortie du terrain.**
- 4) Lors de la reprise du jeu, après un temps mort.

Question suivante

Revenir à la question

42. Un joueur de champ, en possession de la balle, peut-il rester arrêté en tournant le dos à la piste , dans un coin de la piste ou derrière la cage de but, du moment qu'il bouge la balle avec sa crosse ?



OUI



NON



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 15.1.a. RESTRICTIONS À L'INTERVENTION DES JOUEURS(EUSES) POUR DÉPLACER LA BALLE

« Rester arrêté, avec la possession de la balle et en tournant le dos à la piste, à n'importe quel coin du terrain ou derrière une cage de but. ».

Autres exemples de fautes techniques :

Art 15.1.q. Jouer la balle en s'aidant ou en s'accrochant à une cage de but, à l'exception du(de la) gardien(ne) de but lorsqu'il(elle) est dans sa surface de réparation.

Art 15.1.b. Immobiliser ou maintenir la balle immobilisée entre la balustrade et les patins ou entre la balustrade et la crosse..

La pénalisation des fautes techniques dépend **uniquement de l'endroit de la piste où elles ont été commises.**

Quand l'une des fautes ci-dessus est commise

- en dehors de la surface de réparation, le jeu sera immédiatement arrêté et un **coup franc indirect** sera infligé à l'équipe du joueur fautif.
- dans la surface de réparation du fautif, le jeu sera immédiatement arrêté et un **penalty** sera infligé à l'équipe du joueur fautif.

Question suivante

Revenir à la question

43. Un joueur « attaquant » qui n'a pas la balle peut-il s'arrêter dans la « zone de protection du gardien » adverse ?



OUI



NON



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 15.1.p. FAUTES TECHNIQUES

Exemples de fautes techniques :

« Entrer ou rester immobile dans la zone de protection du gardien adverse, sans être en possession de la balle ».

La pénalisation des fautes techniques dépend **uniquement** de l'endroit de la piste où elles ont été commises.

Quand la faute ci-dessus est commise

- le jeu sera immédiatement arrêté et un **coup franc indirect** sera infligé à l'équipe du joueur fautif.

NB. L'équipe qui bénéficie du coup franc indirect pourra jouer la balle dès qu'elle est à l'arrêt, sans la placer nécessairement dans un des coins inférieurs de la surface de réparation.

Question suivante

Revenir à la question

44. Si un joueur de champ « défenseur », qui est dans sa surface de réparation, avec « un mouvement » de sa crosse, élève la balle à plus de 1,50 m, volontairement ou non,

il est sanctionné par



un penalty



un coup franc indirect dans un coin inférieur de la surface



un coup franc indirect dans un coin supérieur de la surface



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Il n'y a pas de pénalty dans les situations suivantes:

Art 27.3.c Lorsque la balle est soulevée à plus d'un mètre cinquante (1,50 m) de hauteur, à la suite d'une déviation de la crosse d'un(e) joueur(e) qui se trouve à l'intérieur de sa surface de réparation, le coup franc indirect est exécuté dans l'un des coins supérieurs de cette surface de réparation en question.

Art 29.3. Il n'y a pas penalty si:

L'élévation de la balle à plus d'un mètre et cinquante centimètres (1,50 m) de hauteur qui est le résultat d'un mouvement de la crosse d'un joueur qui se trouve dans sa surface de réparation.

- Un coup franc indirect, exécuté par l'équipe adverse dans n'importe quel coin supérieur de la surface de réparation.

Art 21.2 Lorsque la faute est commise par un défenseur à l'intérieur de sa surface de réparation, elle est sanctionnée par l'exécution d'un penalty. Sauf quand la balle monte à plus de 1.50 mètres de hauteur, et qu'elle est le résultat d'un mouvement de la crosse de la part d'un défenseur, que ce soit intentionnel ou non. Cette infraction est sanctionnée par un coup franc indirect exécuté depuis l'un des coins supérieurs de la surface de réparation.

Question suivante

Revenir à la question

45. Si un joueur de champ, frappe/joue la balle qui est en dehors de sa surface de réparation, et que celle-ci s'élève à plus de 1,50 m, volontairement ou non, son équipe est sanctionnée par un coup franc indirect, qui sera toujours exécuté à l'endroit où il a frappé/joué la balle.



VRAI



FAUX



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 6.5.c JOUER LA BALLE « La balle ne peut pas être élevée à plus de 1,50 mètres de hauteur, à l'exception du gardien de but lorsqu'il se trouve dans sa surface de réparation.. »

Art 15.1.d Faire lever la balle au-dessus de la hauteur autorisée, excepté dans le cas du gardien(ne) de but et indépendamment du fait que cela se produise ou non à la suite de la défense de son but.

Art 20.2. Le lieu à prendre en considération lors d'une infraction est celui où l'infraction a été commise. Si la balle monte au dessus d'un mètre et cinquante centimètres à la suite d'un tir, l'endroit où l'action a commencé est considéré comme le lieu de la faute, c'est-à-dire l'endroit où la crosse a frappé la balle et non l'endroit où la balle dépasse la hauteur autorisée (1,50 m.).

Si cette faute technique a été commise quand la balle était en dehors de la surface de réparation du fautif, elle est pénalisée par:

- un **coup franc indirect** infligé à l'équipe du joueur fautif

Il sera exécuté par l'équipe adverse:

- à l'endroit où la crosse a frappé la balle si l'équipe récupère la balle dans sa zone d'attaque.
- à n'importe quel endroit, à partir du moment où la balle est arrêtée, si l'équipe récupère la balle dans sa « zone de défense ». (**art 27.3.b**)

Question suivante

Revenir à la question

46. Si un joueur de champ joue la balle avec sa crosse, alors qu'une de ses mains ou une partie de son corps est en contact avec le sol,

 il y a faute « technique »

 il y a faute « d'équipe »

 il n'y a pas de faute



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 15.1.r.

Les arbitres principaux doivent interrompre le match et signaler une faute technique lorsqu'un(e) joueur(euse) commet l'infraction suivante:

« Jouer la balle lorsque les mains ou toute autre partie du corps touche le sol, à l'exception du gardien de but dans la surface de réparation ». (**faute technique**)

Art 21

Cette faute technique est pénalisée, en fonction de l'endroit où elle a été commise :

- si en dehors de la surface de réparation du fautif, par un **coup franc indirect** (**Art 27.1.**)
- si dans la surface de réparation du fautif, par un **penalty**. (**Art 29.1**)

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

47. Si un joueur ou un gardien, alors qu'il ne tient pas sa crosse en main, joue ou arrête « volontairement » la balle avec ses patins, son corps ou son équipement,

c'est :



une faute « technique »



une faute « d'équipe »



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 17.4.e.3 et 17.4.e.4 Intervention des joueurs présentant des irrégularités dans leur équipement – sanction faute d'équipe

Les cartons jaunes qui sont donnés, la première fois à un(e) joueur(se) qui est sanctionné(e), et qui impliquent en complément l'attribution d'une faute d'équipe sont les situations suivantes:

17.4.e.3 Joueur(se) qui joue la balle intentionnellement sans sa crosse.

17.4.e.4 Joueur(se) qui a les patins endommagés (par exemple, une perte ou un blocage d'une roue, un patin séparé de la chaussure, etc.) et qui joue intentionnellement la balle.

Art 23. Ces fautes d'équipe sont pénalisées, en fonction de l'endroit où elles ont été commises :

- si en dehors de la surface de réparation du fautif, par un **coup franc indirect**
Toutefois, si c'est la 10^{ème} faute d'équipe ou la récidive d'un avertissement verbal, elle est sanctionnée par un coup franc direct. (En cas de récidive pour un carton jaune, le joueur recevra en plus un carton bleu)
- si dans la surface de réparation du fautif, par un **penalty**. **Et dans ce cas elle n'est ni signalée, ni enregistrée**

Question suivante

Revenir à la question

48. Pour un joueur de champ,
couper la balle,
ou
faucher la balle,
ou
jouer la balle avec le côté « aigu » de la crosse

c'est :



une faute « technique »



une faute « d'équipe »



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 15.1.o fautes techniques

« Couper ou jouer la balle avec la crosse de manière irrégulière, sauf dans les situations de tirs pour le(a) gardien(ne) de but qui se trouve à l'intérieur de la surface de réparation, et indépendamment de ce qui se passe ou non, à la suite de la défense de son but. »

Pour un joueur, couper ou faucher la balle avec le côté aigu de la crosse n'est pas autorisé. C'est une faute Technique.

Sauf pour le gardien de but et lorsqu'il se trouve dans sa surface de réparation, peu importe si cette action se fait lors d'une action de défense ou non.

Art 21 Cette faute technique est pénalisée, en fonction de l'endroit où elle a été commise :

- si en dehors de la surface de réparation du fautif, par un **coup franc indirect**
- si dans la surface de réparation du fautif, par un **penalty**.

Question suivante

Revenir à la question

49. On dit qu'il y a une situation de « but imminent » quand la cage de but est « vide », c'est-à-dire « qu'entre l'attaquant qui a la balle et la cage de but, il n'y a ni gardien, ni joueur défenseur ».

 **VRAI** **FAUX**



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 26 Expressions utilisées fréquemment dans ce règlement

Situation de « but imminent » :

Situation où la cage de but est « vide », c'est-à-dire « entre l'attaquant qui a la balle et la cage de but, il n'y a ni gardien, ni joueur défenseur ».

NB. *La règle de l'avantage s'applique uniquement dans les deux situations suivantes :*

- but imminent
- contre attaque favorable

La règle de l'avantage ne s'applique pas dans le cas de fautes graves et très graves. Les arbitres doivent alors arrêter immédiatement le match et appliquer les procédures et sanctions.

Question suivante

Revenir à la question

50. Pour un joueur de champ, lorsqu'il est dans la zone de protection de son gardien, arrêter la balle « volontairement » ou « involontairement » avec ses patins, sa main ou une partie de son corps

c'est :



une faute « technique »



une faute « d'équipe »



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 15.1.i. et 15.1.j fautes techniques

« Empêcher un but en arrêtant la balle avec n'importe quelle partie du corps lorsque le joueur se trouve dans la zone de protection du gardien de but. »

« Saisir, attraper ou jouer la balle avec la main, les bras ou toute autre partie du haut du corps par un joueur sur la piste ; et saisir ou attraper la balle avec la main par le gardien de but. »

Art 21.2 Cette faute technique est pénalisée, par un penalty.

il n'y a pas de faute, si la balle est arrêtée ou déviée par une action « **involontaire** » d'un joueur qui se trouve dans sa surface de réparation, hors zone de protection du gardien : rebond sur les patins ou toute autre partie du corps.

Question suivante

Revenir à la question

51. Dans le cas d'une situation de « but imminent », la balle est arrêtée ou déviée « involontairement ou non », suite à un rebond sur les patins ou toute partie du bas du corps d'un joueur qui est dans sa surface de réparation, hors de la zone de protection de son gardien, empêchant ainsi celle-ci de rentrer dans le but ,

l'arbitre ne doit pas siffler un penalty.

 **VRAI** **FAUX**



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 15.1.i Actions sanctionnables par un Pénalty

Les arbitres principaux doivent également porter une attention particulière et sanctionner avec le même rigueur toutes les autres fautes commises à l'intérieur de la zone de réparation du(de la) fautif(ive) de terrain, en particulier:

- « i. Empêcher un but en arrêtant la balle avec n'importe quelle partie du corps lorsque le joueur se trouve dans la zone de protection du gardien de but.
- j. Saisir, attraper ou jouer la balle avec la main, les bras ou toute autre partie du haut du corps par un joueur sur la piste ; et saisir ou attraper la balle avec la main par le gardien de but. »

il n'y a pas de faute, si la balle est déviée par une action «**volontaire ou involontaire** » d'un joueur qui se trouve dans sa surface de réparation, hors zone de protection du gardien: rebond sur les patins ou toute autre partie du bas du corps.

Question suivante

Revenir à la question

52. Quand un joueur qui a la balle avance vers la cage de but adverse et que sur sa trajectoire il y a au maximum un joueur de champ et le gardien adverses, c'est une situation de « contre attaque favorable ».

 **VRAI** **FAUX**



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 26.2 Règle de l'avantage – La contre Attaque Favorable

Quand il n'y a pas de situation « de but imminent », et s'il ne s'agit pas d'une faute grave ou très grave, qui implique l'arrêt immédiat du jeu,

Le jeu ne sera pas arrêté, mais signalée comme une faute d'équipe volante, dans des situations où le joueur qui est victime d'une faute peut continuer à contrôler la balle et crée une situation de contre attaque.

Dans cette situation, les arbitres laisseront l'avantage et,

- dans le cas d'une « faute d'équipe », ils devront signaler cette « faute d'équipe (volante) » et veiller à ce que la table de marque l'enregistre.
- dans le cas d'une « faute technique », du fait de l'application de la règle de l'avantage, cette faute « technique » reste « impunie ».

NB. La règle de l'avantage s'applique uniquement dans les deux situations suivantes :

- **but imminent**
- **contre attaque favorable**

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

53. Quand trois joueurs de champ, dont un en possession de la balle, avancent vers la cage de but adverse et que sur leur trajectoire il y a au maximum deux joueurs de champ et le gardien adverses, c'est une situation de « contre attaque favorable ».



VRAI



FAUX



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 26.2 Règle de l'avantage – La contre Attaque Favorable

Quand il n'y a pas de situation « de but imminent », et s'il ne s'agit pas d'une faute grave ou très grave, qui implique l'arrêt immédiat du jeu,

Le jeu ne sera pas arrêté, mais signalée comme une faute d'équipe volante, dans des situations où le joueur qui est victime d'une faute peut continuer à contrôler la balle et crée une situation de contre attaque.

Dans cette situation, les arbitres laisseront l'avantage et,

- dans le cas d'une « faute d'équipe », ils devront signaler cette « faute d'équipe (volante) » et veiller à ce que la table de marque l'enregistre.
- dans le cas d'une « faute technique », du fait de l'application de la règle de l'avantage, cette faute « technique » reste « impunie ».

NB. La règle de l'avantage s'applique uniquement dans les deux situations suivantes :

- **but imminent**
- **contre attaque favorable**

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

54. Une faute technique commise à l'extérieur de la surface de réparation du fautif, et qui ne fait pas perdre la balle au porteur est toujours sanctionnée par un coup franc indirect



Vrai



Faux



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 21 Pénalisation des fautes techniques

« Une faute technique est sanctionnée par l'exécution d'un coup franc indirect contre l'équipe du joueur(se) fautif(ve), sauf lorsque la règle de l'avantage peut être appliquée. ».

Si la « **faute technique** » a été commise en dehors de la surface de réparation du fautif, les arbitres attendront de voir si la faute réalisée profite ou non à l'équipe du fautif:

- **Si elle profite à l'équipe fautive, celle-ci sera sanctionnée par un coup franc indirect.**
- Si elle ne profite pas à l'équipe fautive, les arbitres laisseront jouer.

Dans le deuxième cas, du fait de l'application de la règle de l'avantage, cette faute « technique » reste « impunie ».

Question suivante

Revenir à la question

55. Un joueur pousse un adversaire, sans violence, l'arbitre

- sanctionne l'équipe du fautif par une faute « technique »
- sanctionne l'équipe du fautif par une faute « d'équipe »
- laisse jouer



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 17.4.a. Fautes d'équipe

« Les fautes de contact pratiquées sans utiliser la violence et sans conséquences physiques graves, telles que saisir ou pousser un adversaire, frapper successivement la crosse de l'adversaire et avec intensité, ou frapper l'adversaire dans les protège-tibias ».

Les fautes de contact sans emploi de violence, comme saisir, retenir ou pousser un adversaire.

Quand un joueur « pose » la main sur un adversaire pour sentir où il se trouve, il n'y a pas de faute.

Mais dès qu'il le pousse il y a faute.

Il y a faute quand un joueur retient (avec sa main) la crosse d'un adversaire.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

**56. Un joueur retient un adversaire,
par le maillot
ou par la hanche
ou en prenant sa main
ou en retenant avec sa main la crosse de celui-ci,**

l'arbitre

- sanctionne l'équipe du fautif par une faute « technique »
- sanctionne l'équipe du fautif par une faute « d'équipe »
- laisse jouer



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 17.4.a. Fautes d'équipe

Les fautes de contact sans emploi de violence, comme saisir, retenir ou pousser un adversaire.

Quand un joueur « pose » la main sur un adversaire pour sentir où il se trouve, il n'y a pas de faute.

Mais dès qu'il le pousse il y a faute.

Il y a faute quand un joueur retient (avec sa main) la crosse d'un adversaire.

Art 23 Pénalisation des fautes d'équipe

Quand le jeu est en cours, pour les « fautes d'équipe », les arbitres arrêteront immédiatement le jeu, les feront enregistrer à l'aide des gestes spécifiques par la table de marque et sanctionneront l'équipe du fautif comme suit :

1. Par un penalty, si la « faute d'équipe » a été commise dans la surface de réparation de l'équipe du fautif.
2. Par un coup franc direct, si la « faute d'équipe » a été commise en dehors de la surface de réparation et a contribué, de façon indiscutable, à empêcher un adversaire de marquer un but. (Sans carton)
3. Par un coup franc indirect dans tous les autres cas. *Sauf si c'est la 10^{ème}, 15^{ème} (ou 8^{ème} jusqu'à U15 inclus ou jusqu'à U18 sur un tournoi avec au moins 3 matchs) ou il sera effectué un coup franc direct.*
4. *Sur une contre attaque favorable, les arbitres feront enregistrer la faute d'équipe par la table et laisseront le jeu se poursuivre (faute volante).*

NB. Les fautes d'équipe sanctionnées « directement » par un penalty ou coup franc direct (cas 1 et 2 ci-dessus) ne sont pas comptabilisées dans le cumul des fautes d'équipe

Question suivante

Revenir à la question

57. Un joueur utilise sa crosse pour toucher, sans violence, mais « plusieurs fois de suite » la crosse ou les protège-tibias d'un adversaire porteur de la balle,

l'arbitre

- sanctionne l'équipe du fautif par une faute « technique »
- sanctionne l'équipe du fautif par une faute « d'équipe »
- laisse jouer



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 17.1. Fautes d'équipe

Les fautes commises par la crosse d'un joueur sur la crosse ou les protège-tibias d'un adversaire, en tenant compte des exemples ci-dessous :

Il n'y a pas de faute

quand un joueur utilise sa crosse pour toucher « légèrement » la crosse ou les protège-tibias d'un adversaire, les arbitres devront laisser le jeu se poursuivre normalement

Il y a faute

- quand un joueur utilise sa crosse pour toucher « légèrement » et plusieurs fois de suite la crosse ou les protège-tibias d'un adversaire. (Art 17.4.a)
- un gardien, ayant un ou deux genoux au sol et lorsque la balle est derrière la ligne de but, frappe avec sa crosse, les patins ou la crosse ou les protège-tibias d'un adversaire, sans violence et sans le faire tomber

Question suivante

Revenir à la question

58. Un joueur/gardien utilise sa crosse pour frapper, avec violence, les protège-tibias d'un adversaire, entraînant sa chute

l'arbitre sanctionne



Le fautif par un carton bleu



L'équipe du fautif par une "faute d'équipe"



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 18.1.g. Les fautes graves - Le Carton Bleu

« Mettre la crosse, le pied ou la jambe devant le pied ou la jambe ou, entre les pieds ou les deux jambes de l'adversaire afin qu'il (elle) trébuche et tombe. ».

Les fautes graves - qui obligent les arbitres principaux à montrer un carton bleu à la personne fautive -

comprennent les actes exprimant une insubordination, des insultes et/ou des infractions, ainsi que les fautes commises par les joueurs(euses) et autres représentant(e)s de l'équipe qui mettent en danger l'intégrité physique d'un tiers, impliquant une assistance médicale et/ou l'impossibilité temporaire de continuer à jouer,

Art 24.1.a et b Les sanctions pour l'infacteur:

- Si c'est un joueur ou un gardien, il sera suspendu temporairement pendant 2 minutes.
- b. Si l'infraction est commise par un représentant de l'équipe, les arbitres principaux devront lui montrer un **carton rouge**.

Art 24.2 La pénalisation disciplinaire et la sanction technique de l'équipe fautive

- Subir une « infériorité numérique » (**art 31**)

Art 24.1.c Lorsqu'un carton rouge est donné à un représentant technique de l'équipe, il n'y aura pas d'autres conséquences pour l'équipe.

Art 24.2.b Si la faute est commise alors que le jeu est en cours, l'équipe fautive est sanctionnée par un coup franc indirect, si la faute a été commise en dehors de sa surface de réparation, ou par un penalty, si elle a été commise dans cette surface. Si la faute est commise lors d'une situation de but imminent, le joueur adverse partant seul en direction du but, un coup franc direct est accordé.

Question suivante

Revenir à la question

59. Un joueur/gardien utilise sa crosse pour frapper, « sans violence », un adversaire en dehors des régions protégées par les protège-tibias (bras, jambes, genoux, mains, tronc, tête)

l'arbitre sanctionne



l'équipe du fautif par une faute « d'équipe »



le fautif par un carton bleu



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 18.1.f Fautes graves – Carton Bleu

« **Sans violence**, frapper un(e) adversaire en dehors des zones protégées par les protège-tibias (tronc, mains, bras, jambes ou genoux). »

Les « fautes graves » sont toujours sanctionnées par un carton bleu pour le fautif et une « infériorité numérique » pour son équipe.

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

60. Un joueur/gardien utilise sa crosse pour frapper, « avec violence », un adversaire en dehors des régions protégées par les protège-tibias (bras, jambes, genoux, mains, tronc, tête)

l'arbitre sanctionne le fautif par



un carton rouge



un carton bleu



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 19.1.h. Fautes très graves – Carton Rouge

« Les fautes très graves - qui obligent les arbitres principaux à montrer un carton rouge à l'auteur de l'infraction - englobent des actes très graves d'indiscipline pouvant entraîner des violences ou des atteintes graves, ainsi que des actes de violence susceptibles de compromettre l'intégrité physique des Tiers »,

Frapper, **avec violence**, un adversaire en dehors des régions protégées par les protège-tibias (tête, tronc, mains, bras, jambes ou genoux) est une « **faute très grave** ». Elles sont toujours sanctionnées par un carton rouge « **direct** » pour le fautif et d'une « **infériorité numérique** » pour son équipe.

Art 25.1. Les sanctions pour l'infacteur:

- L'infacteur qu'il soit joueur, gardien, entraîneur ou représentant, sera expulsé définitivement l'obligeant à quitter le banc de touche et rejoindre le vestiaire.

Art 25.2 La pénalisation disciplinaire et la sanction technique de l'équipe fautive

- Subir une « infériorité numérique » (art 31)

Art 25.2.b b. Si la faute est commise alors que le jeu est en cours, l'équipe fautive est sanctionnée par un coup franc indirect, si la faute a été commise en dehors de sa surface de réparation, ou par un penalty, si elle a été commise dans cette surface.

Si la faute est commise lors d'une situation de but imminent, le joueur fautif étant seul en direction du but, un coup franc direct est accordé.

- Aucune sanction technique pour l'équipe fautive si le jeu était arrêté.

Question suivante

Revenir à la question

61. Un joueur utilise sa crosse pour soulever la crosse d'un adversaire porteur de la balle

l'arbitre

-  sanctionne l'équipe du fautif par une faute « technique »
-  sanctionne l'équipe du fautif par une faute « d'équipe »
-  laisse jouer



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 17.4.a. Fautes commises avec la crosse sur la crosse d'un joueur adverse

« Les fautes de contact pratiquées sans utiliser la violence et sans conséquences physiques graves, telles que saisir ou pousser un adversaire, frapper successivement la crosse de l'adversaire et avec intensité, ou frapper l'adversaire dans les protège-tibias. »

les arbitres principaux doivent appliquer les procédures suivantes: (avec le jeu en cours)

- a) Interrompre le jeu immédiatement et signaler la faute d'équipe correspondante
- b) appliquer la sanction technique du(de la) joueur(euse) fautif(ve).

OU

- a) Ne pas interrompre le jeu pour faire appliquer la règle de l'avantage – **dans le cas d'une contre attaque favorable-** et indiquer à la table une faute d'équipe volante.

Il y a donc faute quand:

- un joueur soulève la crosse d'un adversaire porteur de la balle
- un joueur empêche un adversaire de jouer la balle en mettant sa crosse « sur » celle de l'adversaire

Art 23. Pénalisation des fautes d'équipe (avec le jeu en cours)

les arbitres sanctionneront l'équipe du fautif comme suit :

1. Par un penalty, si la « faute d'équipe » a été commise dans la surface de réparation de l'équipe du fautif.
2. Par un coup franc direct, si la « faute d'équipe » a été commise en dehors de la surface de réparation et a contribué, de façon indiscutable, à empêcher un adversaire de marquer un but.
3. Par un coup franc indirect dans tous les autres cas. *Sauf si c'est la 10^{ème}, 15^{ème} (u 8^{ème} jusqu'à U15 inclus ou jusqu'à U18 sur un tournoi avec au moins 3 matchs)*

NB. Les fautes d'équipe sanctionnées « directement » par un penalty ou coup franc direct (cas 1 et 2 ci-dessus) ne sont pas comptabilisées dans le cumul des fautes d'équipe.

Question suivante

Revenir à la question

62. En catégorie U13 ou U15, une équipe a déjà 7 fautes d'équipe et un joueur de cette équipe, pénalisée par un coup franc indirect exécuté en dehors de la surface de réparation, « dégage » la balle,

l'arbitre signale une 8^{ème} faute d'équipe et le jeu reprend par



un coup franc direct



un coup franc indirect



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 17.3. Fautes d'équipe - Quand le jeu est arrêté

- a. Ne pas respecter la distance réglementaire lors de l'exécution d'un coup franc indirect ;
- b. Déplacer ou retenir intentionnellement la balle, retardant ainsi l'exécution du coup franc indirect à l'encontre de son équipe..

Art 23.3. Comptabilisation et cumul des fautes d'équipe + Article 3 Temps de jeu pour les compétitions françaises

En catégories senior, U19, U17

Quand une équipe totalise (10) fautes d'équipe, elle est sanctionnée par l'exécution d'un coup franc direct, une sanction qui sera répétée chaque fois qu'une même équipe cumulera cinq (5) fautes d'équipes supplémentaires. Quand une équipe a atteint 10, 15, 20, etc. « fautes d'équipe » enregistrées, l'officiel de la table de marque informera immédiatement les arbitres par un signal sonore (klaxon ou coup de sifflet).

En catégories jeunes, U13, U15

la 8ème faute d'équipe, puis toutes les 4 suivantes, sont sanctionnées par un coup franc direct.

Art 23.6. Pénalisation des fautes d'équipe

La 10^{ème}, puis toutes les 5 suivantes, soit 15^{ème}, 20^{ème}, fautes enregistrées sont automatiquement sanctionnées techniquement **par un coup franc direct. Les arbitres ne peuvent pas concéder la règle de l'avantage.**

- Si la 10^{ème}, 15^{ème}, 20^{ème}, ... « faute d'équipe » enregistrée est commise au moment où la table de marque signale la fin d'une période de jeu, le coup franc direct doit toujours être exécuté.
- Quand le jeu est arrêté, les « fautes d'équipe » ne sont pas sanctionnées techniquement, sauf si c'est la 10^{ème}, 15^{ème}, ...

[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

63. En catégorie U19, une équipe a déjà 9 fautes d'équipe et un joueur de cette équipe, pénalisée par un coup franc indirect exécuté dans un coin de la surface de réparation, ne respecte pas la distance des 3 mètres, l'arbitre

 signale une 10^{ème} faute d'équipe et sanctionne l'équipe par un coup franc direct

 sanctionne son équipe par un penalty et n'enregistre pas cette faute d'équipe



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 2.3 . Annexes du Règlement Technique

« Surface de réparation: La surface de réparation est un rectangle délimité par quatre lignes sur chaque moitié de la piste - qui en font partie intégrante - et marqué comme suit: »

Les lignes de démarcation de la surface de réparation font donc partie de cette surface.

Art 23.8. « Les fautes d'équipe commises avec le jeu arrêté ou interrompu seront sanctionnées par l'exécution d'un coup franc direct, s'il s'agit de la dixième, quinzième... faute d'équipe. ».

Explication de la réponse:

Comme le jeu est arrêté, et même si la faute d'équipe est commise à l'intérieur de la surface de réparation, ce n'est pas un pénalty qui doit être exécuté mais un Coup Franc Direct puisqu'il s'agit de la 10^{ème} faute d'équipe qui est sifflée.

Question suivante

Revenir à la question

64. En catégorie U15, une équipe a déjà 6 fautes d'équipe. La crosse d'un joueur de cette équipe est tombée au sol et, avec ses patins, il arrête « volontairement » la balle, qui est en dehors de sa surface de réparation,

l'arbitre siffle et signale une faute

 « d'équipe » et le jeu reprend par un coup franc indirect

 « technique » et le jeu reprend par un coup franc direct



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Intervention des joueurs présentant des irrégularités dans leur équipement - Sanction

« ... les arbitres principaux doivent interrompre le match et signaler une faute de l'équipe. – montrée immédiatement après avoir donné un avertissement verbal , lorsqu'un(e) :

Art 17.4.e.3. Joueur(se) qui joue la balle intentionnellement sans sa crosse.

Art 17.4.e.4. Joueur(se) qui a les patins endommagés (par exemple, une perte ou un blocage d'une roue, un patin séparé de la chaussure, etc.) et qui joue intentionnellement la balle.

Art 23.9. Comptabilisation et cumul des fautes d'équipe - Pénalisations

ARTICLE 3 (Temps de jeu) Temps de jeu pour les compétitions françaises - En catégories U13, U15

Sauf si une équipe a atteint 8, 12, 16, 20, etc. « fautes d'équipe » enregistrées, les arbitres reprendront le jeu par un Coup Franc Indirect si la faute a été commise en dehors de la surface de réparation.

Art 16.3. Le carton jaune en situations générales

« Dans les situations générales, les arbitres principaux devront sanctionner d'un carton jaune les fautifs(ves) responsables de l'une des infractions suivantes:

Art 16.3.f g h. « Le(la) joueur(euse) ou le(la) gardien(ne) de but qui intervient activement dans le jeu lorsque son équipement ne satisfait pas aux conditions réglementaires.... »

Art 22.1. Si un joueur, gardien ou entraîneur principal récidive l'une des infractions sanctionnables par un carton jaune, les arbitres appliqueront les procédures suivantes:

- a) Montrer un carton bleu au fautif. (Rouge si c'est un représentant de l'équipe)
- b) Appliquer une infériorité numérique à l'équipe du fautif (2 ou 4 minutes selon le carton) sauf si c'est un représentant de l'équipe.

Question suivante

Revenir à la question

65. Un joueur qui est sur la piste proteste de manière très virulente contre une décision de l'arbitre, lorsque le jeu est en cours, l'arbitre arrête le jeu pour le sanctionner par



un carton jaune



un carton bleu



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 18. Fautes graves (carton bleu)

Les fautes graves ...comprennent les actes exprimant une insubordination, des insultes et/ou des infractions, ainsi que les fautes commises par les joueurs(euses) et autres représentant(e)s de l'équipe qui mettent en danger l'intégrité physique d'un tiers, impliquant une assistance médicale et/ou l'impossibilité temporaire de continuer à jouer, **par exemple**:

Art 18.1.b. Faire preuve d'un comportement incorrect, en signe de désaccord avec une décision des arbitres principaux et / ou des membres de la table officielle du match, par des mots, des gestes, etc...

Les « fautes graves » sont toujours sanctionnées par un carton bleu et l'équipe du fautif est toujours pénalisée par une « infériorité numérique » sauf si c'est un représentant de l'équipe

Si la faute est commise alors que le jeu est en cours, l'équipe fautive est sanctionnée par un coup franc indirect, si la faute a été commise en dehors de sa surface de réparation, ou par un penalty, si elle a été commise dans cette surface.

Si la faute est commise lors d'une situation de but imminent, le joueur adverse partant seul en direction du but, un coup franc direct est accordé.

Dans le cadre d'une **très légère protestation** ou une demande incessante d'explications par un joueur (autre que le capitaine), **un carton jaune** peut être signifié à l'infacteur à l'arrêt de jeu suivant **(Art 16.3.j)**.

- Si le jeu était arrêté, les arbitres ne feront rien et feront reprendre le jeu au regard de la faute commise pour arrêter celui-ci .

Question suivante

Revenir à la question

66. Lorsque le jeu est en cours, et qu'il ne s'agit pas d'une situation de « but imminent », une personne qui est sur le banc manifeste verbalement son désaccord avec une décision de l'arbitre.

L'arbitre

 arrête le jeu pour lui montrer un carton jaune

 n'arrête pas le jeu



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 16. Les Avertissements – Cartons Jaunes

Un carton jaune est donnée à la première infraction, si cela se répéter à nouveau :

- Un carton bleu sera montré à l'infracteur (joueurs, gardiens) et rouge si c'est une personne sur le banc.
- Une période d'infériorité numérique sera infligée à l'équipe fautive sauf si c'est un représentant de l'équipe.

Art 16.1 et 2 Les cartons jaunes doivent:

- Etre montrés publiquement par les arbitres;
- Etre enregistrés sur la feuille de match.

Pénalisation et sanction de carton jaune concernant une légère contestation

Ne pas arrêter le jeu et ne pas montrer de carton jaune.

Si par contre, la contestation est très virulente, alors, arrêter immédiatement le jeu pour montrer un Carton Bleu à la personne fautive. Le jeu reprendra par un coup franc indirect à l'insu de l'équipe fautive et, une infériorité numérique lui sera imposée. (Art. 18.1.b)

Question suivante

Revenir à la question

67. Lorsque le jeu est en cours ou arrêté, un membre du banc, après avoir déjà reçu un carton jaune, proteste à nouveau contre une décision de l'arbitre.

L'arbitre lui montre



un carton bleu



un carton rouge



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 16.3.j Les cartons jaunes en situations générales

« Entraîneur, joueur(se) ou autre représentant de l'équipe qui exprime un désaccord avec une décision d'arbitrage, sans utiliser d'injures ou d'insultes. »

Art 22.2 « Quand le même infracteur répète l'une des infractions sanctionnables par un carton jaune, les arbitres lui montreront:

- a. Un carton bleu, si c'est un(e) joueur(se), un(e) gardien(ne) de but sur le terrain.
- b. Un carton rouge, lorsque l'auteur de l'infraction est un joueur ou un gardien de but sur le banc ou un autre représentant de l'équipe.

Dans le cas d'un carton rouge pour accumulation de deux cartons jaunes, le carton rouge n'implique que la suspension pour ce match, sans conséquence pour les matchs à venir, et il n'est pas nécessaire que l'arbitre établisse un rapport.

Art 25.1 et 2 Sanctions disciplinaires et pénalisation technique

Pour le membre du banc fautif :

- il sera expulsé définitivement du match l'obligeant à quitter le banc et regagner le vestiaire.

Art 24.1.c. Pour l'équipe fautive:

- Lorsqu'un carton rouge est donné à un représentant technique de l'équipe, il n'y aura pas d'autres conséquences pour l'équipe
- Etre pénalisée techniquement par un coup franc indirect, direct ou un pénalty selon l'endroit du terrain où a eu lieu la faute et si le jeu était en cours.
- Pas de sanction technique si le carton a été montré à l'infracteur pendant que le jeu était arrêté.

Question suivante

Revenir à la question

68. L'arbitre vient de montrer un carton bleu à un joueur qui est sur la piste, aussitôt et avant que le jeu ne reprenne, un autre joueur qui est dans l'enclos (joueur de réserve) ou l'entraîneur principal (celui qui porte un brassard) proteste vivement contre cette décision de l'arbitre, l'arbitre sanctionne aussi cet infracteur par

 un carton jaune

 un carton bleu

 un carton rouge



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 18. Fautes graves (carton bleu)

« Les fautes graves ...comprennent les actes exprimant une insubordination, des insultes et/ou des infractions, ainsi que les fautes commises par les joueurs(euses) et autres représentant(e)s de l'équipe qui mettent en danger l'intégrité physique d'un tiers, impliquant une assistance médicale et/ou l'impossibilité temporaire de continuer à jouer, » par exemple:

18.1.b Joueur(se)s sur la piste qui font preuve d'un comportement incorrect, en signe de désaccord avec une décision des arbitres principaux et / ou des membres de la table officielle du match, par des mots, des gestes, etc....

18.1.c Avoir un comportement incorrect envers un adversaire, un arbitre, un coéquipier ou le public.

Art 20.7. Toutes les fautes graves commises par des joueurs ou des représentants techniques sur le banc sont toujours considérées comme des fautes **très graves**.

ARTICLE 24 (Fautes graves)

1. Sanctions pour le(la) joueur(se) fautif(ve).

b. Si l'infraction est commise par un **représentant de l'équipe**, les arbitres principaux devront lui montrer **un carton rouge**.

c. Lorsqu'un carton rouge est donné à un représentant technique de l'équipe, il n'y aura pas d'autres conséquences pour l'équipe .

Question suivante

Revenir à la question

69. L'arbitre vient de montrer un carton bleu à un joueur qui est sur la piste, aussitôt et avant que le jeu ne reprenne, ce joueur proteste vivement contre cette décision de l'arbitre, l'arbitre sanctionne ce joueur par un carton Bleu.

Le jeu reprend



avec un seul joueur en moins sur la piste



avec deux joueurs en moins sur la piste



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 19.1.f La sanction disciplinaire pour le joueur fautif

« Maintenir un comportement incorrect, protester et / ou manifester un désaccord public à une décision des arbitres principaux, des membres de la table officielle du match, **en étant suspendu temporairement du match** »

Avant la reprise du jeu, 2^{ème} carton « immédiat » Bleu au même infracteur

Si avant que le jeu n'ait repris, un entraîneur principal ou joueur ou gardien, qui vient d'être sanctionné par un carton bleu, commet immédiatement une autre faute grave, les arbitres procéderont comme suit :

Sanctionner le fautif, par un deuxième carton Bleu et infliger une 2^{ème} infériorité numérique à son équipe

Le joueur sera pénalisé d'une suspension temporaire de 2 X 2 minutes. **(ART.24.1.a)**

La deuxième infériorité numérique commencera à la fin de la première infériorité infligée.

Après la reprise du jeu, le 2^{ème} carton attribué au joueur suspendu sera obligatoirement un carton rouge (Art. 19.1.f)

La 2^{ème} infériorité numérique sera de 4 mn et débutera à la fin de la précédente.

Malgré cette accumulation de cartons, un seul joueur au maximum sera retiré de la piste et les infériorités numériques se succéderont dans le temps.

Question suivante

Revenir à la question

70. Si un joueur suspendu (carton bleu) quitte son banc avant que la table de marque ne lui ait signalé la fin de sa suspension, la table de marque « klaxonne » immédiatement pour en informer les arbitres, afin qu'ils sanctionnent cette faute « très grave ».

En tenant compte de la situation avant l'arrêt du jeu (infériorité numérique ou non), le jeu reprendra avec



un seul joueur en moins sur la piste



deux joueurs en moins sur la piste



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 19.1.m. Faute commise par un joueur suspendu, après la reprise du jeu et pendant la durée de sa suspension.

Si un joueur/gardien suspendu quitte son banc avant que la table de marque ne lui ait signalé la fin de sa suspension, l'officiel de la table de marque doit actionner immédiatement un signal sonore pour informer les arbitres de cette infraction. Les arbitres arrêteront le jeu, se rendront à la table de marque pour éclaircir la situation et prendront les mesures suivantes :

Montrer 1 carton rouge à l'infacteur

- Si la faute est avérée

Art 19.1.l Montrer 1 cartons rouge à l'infacteur

- Si ce même joueur est rentré sur la piste pour jouer avant la fin de son temps de suspension.

Pas de sanctions disciplinaires

- Si la faute effectuée par le joueur est le résultat d'une erreur de la table.

L'équipe, dans le cas d'une erreur avérée de sa part, sera sanctionnée par une nouvelle « infériorité numérique » de 4 minutes qui commencera à l'issue de cette dernière, **mais elle ne devra pas retirer un autre joueur de la piste.**

Reprise du jeu Art 24.2.b et 25.2.b 28.1 29.1 :

Si le jeu est arrêté pour montrer le carton, le jeu reprendra par un

Coup franc indirect : si la faute a été commise en dehors de la surface de réparation du fautif.

Coup franc direct : Si la faute est commise lors d'une situation de but imminent, le joueur adverse partant seul en direction du but, un coup franc direct est accordé.

Penalty : si la faute a été commise par un joueur/gardien dans sa propre surface de réparation (Sauf : Art 29.3).

Si le jeu était déjà arrêté ou interrompu avant que cette infraction ne soit commise, il reprendra en fonction de l'action qui avait causé l'arrêt.

Question suivante

Revenir à la question

71. Si deux joueurs, 1 de chaque équipe, sont sanctionnés simultanément par des cartons de la même couleur, et qu'avant la reprise du jeu un autre joueur ou membre du staff proteste vivement contre cette décision de l'arbitre,

le jeu reprendra pour cette équipe avec



un seul joueur en moins sur la piste



deux joueurs en moins sur la piste



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



ARTICLE 31 (Jouer en Infériorité)

2. Un carton bleu implique une période d'infériorité de deux (2) minutes.
3. Un carton rouge implique une période d'infériorité de quatre (4) minutes.
4. Lorsqu'une équipe subit une période d'infériorité, elle ne peut avoir que **quatre (4) joueurs(ses) sur la piste**, elle décide de jouer sans gardien(ne) de but **ou, trois (3) joueur(se)s et un (1) gardien(ne) de but.**
7. La période d'infériorité prend fin **lorsque la durée de la période d'infériorité est terminée** (écoulement total du temps).
8. Si, au même moment du jeu, ou à un moment différent, un (e) joueur(se) reçoit un carton bleu ou rouge, son équipe sera sanctionnée d'une période d'infériorité supplémentaire, en tenant compte du fait que:
 - a. Les remplacements correspondants doivent être effectués.
 - b. Si le match peut continuer, l'équipe de l'infracteur est sanctionnée d'une période d'infériorité supplémentaire, d'une durée maximale de deux (2) minutes si son membre a reçu un carton bleu ou quatre (4) minutes si celui-ci a reçu un carton rouge.
 - c. **Cette seconde période d'infériorité débutera à la fin de la première période.**
 - d. La fin de la deuxième période d'infériorité se terminera quand le temps maximum de sa durée est épuisé.

Question suivante

Revenir à la question

72. Si un joueur sur la piste est sanctionné par un 3^{ème} carton bleu. L'arbitre lui montre un carton rouge « par accumulation ».

Son équipe est sanctionnée par une « infériorité numérique » d'une durée maximum de

 2 minutes

 4 minutes



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Dans le cas où un carton Bleu ou Rouge est montré à un joueur, un gardien, un entraîneur ou à l'un des représentants d'une équipe, il conviendra de bien différencier la sanction disciplinaire de la personne fautive avec la sanction disciplinaire appliquée à son équipe. Dans le cas présent:

Art 24.1.d « Dans le cas où un troisième carton bleu par accumulation est montré à un(e) joueur(euse), un(e) gardien(ne) de but ou l'entraîneur, les arbitres principaux devront lui montrer un carton rouge, l'expulsant définitivement du match et le(la) forçant à quitter le banc des remplaçant(e)s ».

Dans ce cas de carton rouge pour accumulation de trois cartons bleus, le carton rouge n'implique **que la suspension pour ce match, sans conséquence pour les matchs à venir**, et il n'est pas nécessaire que l'arbitre établisse un rapport.

Les arbitres appliqueront les procédures suivantes:

- **Montrer en premier 1 CB** (raison pour laquelle la personne fautive est sanctionnée).
- **Montrer ensuite 1 CR** (qui est le résultat de l'accumulation de 3 CB).
- **Expulser la personne fautive.**
- **Sanctionner disciplinairement son «équipe d'une « infériorité numérique » de 2 mn** (correspondant à la faute pour laquelle le jeu a été arrêté).

Art 31.2 DEUX MINUTES, dans le cas de fautes sanctionnées par un carton bleu, y compris le 3^{ème} carton bleu pour un même infracteur (rouge par accumulation).

Art 31.3 QUATRE MINUTES, dans le cas de fautes sanctionnées par un carton rouge direct.

Question suivante

Revenir à la question

73. Si un joueur bouscule dangereusement un adversaire et le fait tomber.

L'arbitre arrête le jeu pour sanctionner

 l'équipe du fautif par une faute d'équipe

 le fautif par un carton bleu



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 18. Les Fautes graves

...

18.1.e. Saisir, pousser ou charger de manière dangereuse un adversaire, incluant aussi les collisions avec les balustrades, qui provoquent la chute de l'adversaire.

18.1.f. Sans violence, frapper un(e) adversaire en dehors des zones protégées par les protège-tibias (tronc, mains, bras, jambes ou genoux).

18.1.g. Mettre la crosse, le pied ou la jambe devant le pied ou la jambe ou, entre les pieds ou les deux jambes de l'adversaire afin qu'il (elle) trébuche et tombe.

18.1.h. Accrocher le pied d'un(e) joueur(se) adverse avec sa crosse, même si cela se produit involontairement et que le joueur adverse ne chute pas.

18.1.i. Accrocher ou frapper sur la crosse d'un(e) adversaire l'empêchant de tirer au but.

18.1.j. Effectuer un remplacement irrégulier. Joueur(se) ou gardien(ne) de but qui, avec le jeu en cours, entre sur le terrain avant que son(sa) partenaire ne le(la) quitte; ou saute par-dessus la balustrade pour entrer dans le terrain.

...

Sauf dans le cas de but imminent, lors d'une faute grave ou très grave, la règle de l'avantage ne doit pas s'appliquer; le jeu sera arrêté immédiatement et les sanctions et pénalisations seront appliquées (Carton + infériorité numérique et :

Art 24.2.b et 25.2.b 28.1 29.1 : . Si le jeu est arrêté pour montrer le carton, le jeu reprendra par un

- **Coup franc indirect** : si la faute a été commise en dehors de la surface de réparation du fautif.
- **Coup franc direct** : Si la faute est commise lors d'une situation de but imminent, le joueur adverse partant seul en direction du but, un coup franc direct est accordé.
- **Penalty** : si la faute a été commise par un joueur/gardien dans sa propre surface de réparation (Sauf : **Art 29.3**).

Question suivante

Revenir à la question

74. Si un joueur crochète sans violence le patin d'un adversaire et le déséquilibre,

l'arbitre arrête le jeu pour sanctionner

 l'équipe du fautif par une faute d'équipe

 le fautif par un carton bleu



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 18. Les Fautes graves

...

18.1.h. Accrocher le pied d'un(e) joueur(se) adverse avec sa crosse, même si cela se produit involontairement et que le joueur adverse ne chute pas.

18.1.i. Accrocher ou frapper sur la crosse d'un(e) adversaire l'empêchant de tirer au but.

- **Faire un croc-en-jambe à un adversaire.**
- **Crocheter « sans violence » le patin d'un adversaire, intentionnellement ou non.**
- **Crocheter ou donner un coup par derrière sur la crosse d'un adversaire, l'empêchant ainsi de tirer à la cage.**

Les « fautes graves » sont toujours sanctionnées par un carton bleu.

Sauf dans le cas de but imminent, lors d'une faute grave ou très grave, la règle de l'avantage ne doit pas s'appliquer; le jeu sera arrêté immédiatement et les sanctions et pénalisations seront appliquées (Carton + infériorité numérique et :

Art 24.2.b et 25.2.b 28.1 29.1 : **Si le jeu est arrêté pour montrer le carton**, le jeu reprendra par un

- **Coup franc indirect** : si la faute a été commise en dehors de la surface de réparation du fautif.
- **Coup franc direct** : Si la faute est commise lors d'une situation de but imminent, le joueur adverse partant seul en direction du but, un coup franc direct est accordé.
- **Penalty** : si la faute a été commise par un joueur/gardien dans sa propre surface de réparation (Sauf : **Art 29.3**).

Question suivante

Revenir à la question

75. Si un joueur crochète intentionnellement et avec violence le patin d'un adversaire et le fait tomber,

l'arbitre arrête le jeu pour sanctionner le fautif par



un carton bleu



un carton rouge



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 19.1 Fautes très graves (Carton Rouge)

« Les fautes très graves ... englobent des actes très graves d'indiscipline pouvant entraîner des violences ou des atteintes graves, ainsi que des actes de violence susceptibles de compromettre l'intégrité physique des tiers, »...

19.1.c. Agresser ou tenter d'agresser des joueur(se)s, des représentants d'équipe, des arbitres, des membres de la table officielle du match ou même des spectateurs, et ce que le jeu soit arrêté ou en cours.

19.1.d. Répondre ou tenter de répondre à une agression en utilisant une attitude agressive et / ou violente.

19.1.e. Pratiquer tout autre acte de violence ou de brutalité contre les autres joueur(se)s, les représentants des équipes, les arbitres, les membres de la table officielle du match, et même aussi envers les spectateurs.

19.1.g. Foncer sur ses deux patins en direction d'un adversaire et le faire tomber.

19.1.h. Frapper, avec violence, un adversaire en dehors des zones protégées par les protège-tibias (tronc, mains, bras, jambes ou genoux).

Sauf dans le cas de but imminent, lors d'une faute grave ou très grave, la règle de l'avantage ne doit pas s'appliquer; le jeu sera arrêté immédiatement et les sanctions et pénalisations seront appliquées (Carton + infériorité numérique et :

Art 24.2.b et 25.2.b 28.1 29.1 : . Si le jeu est arrêté pour montrer le carton, le jeu reprendra par un

- **Coup franc indirect** : si la faute a été commise en dehors de la surface de réparation du fautif.
- **Coup franc direct** : Si la faute est commise lors d'une situation de but imminent, le joueur adverse partant seul en direction du but, un coup franc direct est accordé.
- **Penalty** : si la faute a été commise par un joueur/gardien dans sa propre surface de réparation (Sauf : **Art 29.3**).

Question suivante

Revenir à la question

76. Si un joueur ou un membre du staff profère des menaces, insultes ou injures envers l'arbitre ou un membre d'une équipe, l'arbitre arrête le jeu pour sanctionner le fautif par



un carton bleu



un carton rouge



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 19.1.b. Fautes très graves (Carton Rouge)

« Les fautes très graves ... englobent des actes très graves d'indiscipline pouvant entraîner des violences ou des atteintes graves, ainsi que des actes de violence susceptibles de compromettre l'intégrité physique des tiers, »...

Les comportements suivants, envers une quelconque personne dans le jeu (public, arbitres, table de marque, joueurs et membres du staff de sa propre équipe ou de l'équipe adverse) :

- a. Des actes très graves d'indiscipline, ainsi que des actes de violence pouvant mettre en danger l'intégrité physique des autres participants.
- b. Menacer, insulter ou faire des gestes obscènes à l'encontre des joueur(se)s, des représentants des équipes, des arbitres, des membres de la table officielle du match ou même des spectateurs, et ce que le jeu soit arrêté ou en cours.
- c. Agresser ou tenter d'agresser des joueur(se)s, des représentants d'équipe, des arbitres, des membres de la table officielle du match ou même des spectateurs, et ce que le jeu soit arrêté ou en cours.
- d. Répondre ou tenter de répondre à une agression en utilisant une attitude agressive et / ou violente.
- e. Pratiquer tout autre acte de violence ou de brutalité contre les autres joueur(se)s, les représentants des équipes, les arbitres, les membres de la table officielle du match, et même aussi envers les spectateurs.
- f. Maintenir un comportement incorrect, protester et / ou manifester un désaccord public à une décision des arbitres principaux, des membres de la table officielle du match, en étant suspendu temporairement du match.

Les « fautes très graves » sont toujours sanctionnées par un carton rouge.

Les arbitres doivent arrêter immédiatement le jeu pour sanctionner les infracteurs,

sauf dans le cas d'une situation de « but imminent » où la règle de l'avantage doit s'appliquer, la sanction n'étant effectivement donnée qu'à « la fin de l'action ».

Question suivante

Revenir à la question

77. Lors de l'exécution d'un coup franc direct ou d'un penalty, le gant du gardien qui tient la crosse peut-il toucher le sol ou la cage de but ?

 OUI

 NON



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 30.11. Lors de l'exécution d'un coup franc direct ou d'un pénalty contre son équipe, le(la) gardien(ne) de but est obligé(e) de:

30.11.a Être sur ses patins, avec l'axe des roues avant (freins ou roues des patins) placés sur la ligne de but.

30.11.b Tenir sa crosse contre ses 2 patins, horizontalement et parallèlement à la ligne de but, l'extrémité de la crosse peut toucher le sol.

Le « gant » qui tient la crosse ne peut pas toucher le sol ni la cage de but,

l'autre « gant » doit rester immobile et ne peut pas toucher la cage de but.

Le gardien ne peut faire aucun mouvement, à partir du moment où l'arbitre a mis en place les joueurs pour l'exécution et jusqu'au moment où l'arbitre siffle le début de cette exécution .

Au coup de sifflet de l'arbitre, le gardien n'est plus obligé de rester dans sa zone de protection.



[Question suivante](#)

[Revenir à la question](#)

78. Lors de l'exécution d'un coup franc direct le joueur qui l'exécute peut-il prendre de l'élan pour l'exécuter ?

 OUI

 NON



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)

Bonne réponse!



Art 28. Règles générales à respecter par le joueur chargé de l'exécution d'un coup franc direct

28.5. Il doit choisir entre l'un des placements suivants :

- Etre à l'arrêt près de la balle
- Etre à l'arrêt à au maximum 3 mètres de la balle, de façon à pouvoir s'élancer vers la balle, sans s'arrêter.

Le tireur peut effectuer une simulation après le coup de sifflet de l'arbitre

- Il n'a pas le droit de retenir la balle afin de la passer à un partenaire ou d'aller avec la balle derrière le but adverse.

28.4 Il doit choisir entre l'une des deux méthodes suivantes :

- Tirer directement en visant obligatoirement la cage de but
- Se déplacer avec la balle en direction de la cage de but, en essayant de tromper le gardien et/ou en finissant obligatoirement par un tir ou crochet vers la cage.

30.8. Après le tir, si la balle rebondit sur la cage de but, le gardien ou la balustrade, il peut effectuer un autre tir ou rejouer la balle d'une autre façon.

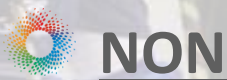
Série de penaltys série de coups francs direct ou si il reste 3 secondes à la fin d'une mi-temps

Le joueur a 5 secondes pour effectuer son tir, sans reprise possible.

Question suivante

Revenir à la question

79. Lors de l'exécution d'un coup franc direct le joueur qui l'exécute peut-il prendre de l'élan pour l'exécuter et, ensuite, continuer à se diriger vers le gardien pour le dribler ?





Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 28.4. Règles générales à respecter par le joueur chargé de l'exécution d'un coup franc direct

28.4. Le joueur qui exécute le coup franc direct peut le faire après le coup de sifflet de l'arbitre.

28.5. Il doit choisir entre l'un des placements suivants :

- Etre à l'arrêt près de la balle
- Etre à l'arrêt à au maximum 3 mètres de la balle, de façon à pouvoir s'élancer vers la balle, sans s'arrêter.

28.4 Il doit choisir entre l'une des deux méthodes suivantes :

- Tirer directement en visant obligatoirement la cage de but
- Se déplacer avec la balle en direction de la cage de but, en essayant de tromper le gardien et/ou en finissant obligatoirement par un tir ou crochet vers la cage.

28.6 Lors de l'exécution d'un coup franc direct, il n'est pas permis de garder la balle pour la passer à un coéquipier ou de la transporter derrière le but adverse

30.8. Après le tir, si la balle rebondit sur la cage de but, le gardien ou la balustrade, il peut effectuer un autre tir ou rejouer la balle d'une autre façon.

Question suivante

Revenir à la question

80. Lors de l'exécution d'un penalty le joueur qui l'exécute peut-il prendre un élan d'un mètre maximum pour frapper la balle ?



OUI



NON



Mauvaise réponse...

[Retour à la question](#)



Bonne réponse!

Art 29.4. Règles à respecter par le joueur chargé de l'exécution d'un penalty

29.4 le joueur qui exécute la pénalité peut la commencer après que l'arbitre ait sifflé

29.4 . Il doit le faire à partir d'une position statique près de la balle et le(a) joueur(se) est autorisé à tout mouvement du corps ou de la crosse après le coup de sifflet.

Le joueur peut choisir :

- de tirer directement au but
- ou de déplacer la balle en direction du but, en essayant de passer le gardien..

30.8 Après le tir, si la balle rebondit sur la cage de but, le gardien ou la balustrade, il peut effectuer un autre tir ou rejouer la balle d'une autre façon (dribble par exemple).

En cas de non respect des règles à respecter pour le joueur, les arbitres appliqueront les procédures suivantes:

- Siffler pour arrêter l'exécution
- Pénaliser d'une faute technique l'équipe du tireur d'un CFI qui sera exécuté balle arrêtée au point de pénalty.

Question suivante

Revenir à la question

Sommaire

1. Une équipe qui n'a pas utilisé ses 2 « temps mort » en 1^{ère} période de jeu, peut-elle demander 3 « temps mort » lors de la 2^{ème} période ? **Oui/Non**
2. En championnat régional, une équipe peut-elle commencer et jouer un match en ayant inscrit sur la feuille de match seulement 3 joueurs de champ et un gardien ? **Oui/Non**
3. Avant le début du match, l'arbitre décide de l'équipe qui aura la balle pour commencer le jeu. **Vrai/Faux**
4. L'arbitre doit-il toujours avertir verbalement avant de sanctionner d'un carton ? **Vrai/Faux**
5. Un joueur/gardien sanctionné d'un carton bleu peut-il s'asseoir avec les autres joueurs sur le « banc de touche » ? **Vrai/Faux**
6. L'arbitre arrête le jeu pour montrer un carton bleu à un joueur qui a commis une faute grave lorsqu'il était en dehors de sa surface de réparation. Le jeu reprendra par un **CFI/CFD**
7. Le jeu est arrêté ou interrompu et un joueur ou un membre du staff commet une faute grave avant la reprise du jeu, l'arbitre lui montre donc un carton. Le jeu reprendra-t-il obligatoirement par un coup franc direct ou un penalty ? **Vrai/Faux**
8. Suite à un rebond sur la cage de but ou la balustrade ou un sauvetage du gardien ou à ricochet entre deux crosses, la balle s'élève à plus de 1,50 m, sans toucher le plafond et sans sortir de la piste. Que décide l'arbitre ? **un CFI/un « entre deux »/Il laisse jouer**
9. Suite à un rebond sur la cage de but ou la balustrade ou un sauvetage du gardien ou à ricochet entre deux crosses, la balle touche le plafond et ne sort pas de la piste. Que décide l'arbitre ? **un CFI/un « entre deux »/Il laisse jouer**
10. Le gardien dégage la balle lorsqu'elle est sur la ligne de but. Que décide l'arbitre ? **Il siffle et accorde le but/il laisse jouer**
11. Lors d'un coup franc indirect, le joueur tire vers le but et la balle y entre « directement », sans avoir été touchée ou jouée par un autre joueur ou par le gardien. Que décide l'arbitre ? **Il siffle et accorde le but/Il siffle et n'accorde pas le but**
12. La balle rebondit sur les patins ou sur le corps d'un « défenseur » et entre dans le but. Que décide l'arbitre ? **Il siffle et accorde le but/Il siffle et n'accorde pas le but**
13. La balle rebondit sur les patins ou sur le corps d'un joueur « attaquant » et entre dans le but. Que décide l'arbitre ? **Il siffle et accorde le but/Il siffle et n'accorde pas le but**
14. Lors de l'exécution d'un « entre deux », la balle entre directement dans le but, sans avoir été touchée ou jouée par un autre joueur. Que décide l'arbitre ? **Il siffle et accorde le but/Il siffle et n'accorde pas le but**
15. Suite à un tir régulier effectué par un gardien, la balle entre directement dans le but adverse, sans avoir été touchée ou jouée par un autre joueur. Que décide l'arbitre ? **Il siffle et accorde le but/Il siffle et n'accorde pas le but**
16. Le « buzzer » du chronomètre retentit pour signaler la fin d'une période de jeu et au même moment un but « valide » est marqué. Que décide l'arbitre ? **Il siffle et accorde le but/Il siffle et n'accorde pas le but**

Suite du sommaire

Sommaire

17. Une équipe conserve la balle dans sa zone « de défense » pendant : plus de 5 secondes après y avoir « renvoyé » la balle ou plus de 10 secondes après y avoir « récupéré » la balle, l'arbitre sanctionne cette équipe par un coup franc indirect, qui sera exécuté par l'équipe adverse sur la ligne médiane/n'importe où dans la zone de défense de l'équipe fautive dès que la balle est arrêtée/au coin supérieur de la surface de réparation de l'équipe fautive
18. Si dans une action de jeu où les deux équipes participent « activement », la balle vient à se loger dans une partie extérieure du filet de la cage de but. Que décide l'arbitre ? Il laisse jouer/Il siffle
19. Une équipe, qui se trouve en situation d'infériorité numérique, et qui est en possession de la balle a t'elle un temps limité pour sortir de sa zone défensive et tirer sur le but adverse.. Vrai/Faux
20. L'arbitre a sifflé pour sanctionner une équipe qui pratiquait le jeu passif. Quand l'arbitre a sifflé, la balle se trouvait dans la zone « d'attaque » de l'équipe fautive. Le jeu reprendra par un coup franc indirect exécuté au coin supérieur de la surface de réparation de l'équipe fautive/dans la zone d'attaque de l'équipe fautive
21. Le gardien retient la balle avec ses mains ou entre ses jambières ou en étant couché dessus. L'arbitre siffle et le jeu reprend par un entre deux au coin inférieur de la surface de réparation/un CFI au coin inférieur de la surface de réparation/un penalty
22. Le gardien a un genou au sol et joue la balle qui est derrière la ligne de but. L'arbitre siffle et le jeu reprend par un CFI au coin inférieur de la surface de réparation/un penalty
23. Le gardien a un genou au sol et la balle est derrière la ligne de but. Avec sa crosse il frappe sans violence la crosse ou les patins d'un adversaire. L'arbitre siffle et le jeu reprend par un CFI au coin inférieur de la surface de réparation/un penalty
24. Le gardien a un genou au sol et la balle est derrière la ligne de but. Avec sa crosse il frappe avec violence la crosse ou les patins d'un adversaire et provoque sa chute. L'arbitre siffle et le jeu reprend par un CFD/penalty
25. La crosse du gardien est tombée au sol, il est dans sa surface de réparation et, avant d'avoir pu reprendre sa crosse en main, il arrête volontairement la balle avec ses patins ou son équipement. L'arbitre siffle et le jeu reprend par un CFI au coin inférieur de la surface de réparation/un penalty
26. Les deux équipes jouent avec chacune 4 joueurs de champ et disposent de joueurs de « réserve », l'arbitre montre 2 cartons bleus « simultanément » à 2 joueurs/gardiens, un de chaque équipe. Chaque équipe reprendra le jeu avec 3 joueurs de champ/4 joueurs de champ
27. L'arbitre montre 2 cartons bleus « simultanément » à 2 joueurs/gardiens, un de chaque équipe. Comment le jeu reprend-t-il ? par un CFD contre l'équipe du joueur à qui l'arbitre a montré en 1^{er} le carton/un entre deux

Sommaire

28. Lors d'un arrêt du jeu, l'arbitre sanctionne, un joueur de « réserve » ou un membre du staff par un carton (bleu ou rouge). Cette équipe est « automatiquement » sanctionnée par une « infériorité numérique ». **Vrai/Faux**
29. Lors d'un arrêt du jeu, l'arbitre sanctionne, un joueur de « réserve » ou un membre du staff par un carton (bleu ou rouge). Le jeu reprendra « automatiquement » par un coup franc direct contre l'équipe du fautif. **Vrai/Faux**
30. Si, lorsque le jeu est en cours, un joueur passe par-dessus la balustrade pour sortir de la piste ou entrer sur la piste et remplacer un joueur déjà sorti. L'arbitre doit, dans tous les cas, arrêter immédiatement le jeu pour le sanctionner. **Vrai/Faux**
31. Si le jeu est en cours ou est arrêté (mais non interrompu) et qu'un joueur de réserve entre sur la piste pour remplacer un joueur avant qu'il ne soit sorti de la piste. L'arbitre appliquera immédiatement la sanction suivante **montrer un carton bleu aux deux joueurs (rentrant et sortant)/un carton Rouge au joueur rentrant/un carton bleu au joueur rentrant**
32. Lorsque le jeu est interrompu par un temps mort un joueur/gardien de réserve peut entrer sur la piste avant qu'un autre joueur/gardien n'en soit sorti. **Vrai/Faux**
33. Une équipe peut-elle remplacer le gardien de but par un joueur de champ « non équipé en gardien ». **Uniquement lors des 5 dernières minutes de chaque période de jeu ? Quelque soit le moment du match, pendant les périodes régulières ou les prolongations ? Uniquement lors de la dernière période des prolongations de jeu**
34. Si lors de l'exécution d'un « entre deux », un joueur joue la balle avant le coup de sifflet de l'arbitre, ou « en sifflant » provoque son adversaire à jouer la balle avant le coup de sifflet de l'arbitre, l'arbitre sanctionne l'équipe du fautif par **un CFI/une faute d'équipe et fait ré-exécuter l'entre deux**
35. Si le joueur qui va exécuter un coup franc indirect a demandé à l'arbitre de faire respecter les « 3 mètres » par l'équipe adverse, joue la balle avant le coup de sifflet de l'arbitre, celui-ci ordonnera un coup franc indirect contre son équipe. **Vrai/Faux**
36. Lors de l'exécution d'un coup franc indirect, un joueur de l'équipe pénalisée n'obtempère pas immédiatement à la demande de l'arbitre de respecter les « 3 mètres », son équipe est pénalisée par une « faute d'équipe ». **Vrai/Faux**
37. Si lors de l'exécution d'un coup franc indirect, un joueur de l'équipe pénalisée joue ou « dégage » ou retient la balle pour retarder l'exécution du coup franc indirect, son équipe est pénalisée par une « faute d'équipe ». **Vrai/Faux**
38. Une faute commise derrière la cage de but de l'équipe du fautif est sanctionnée par un coup franc indirect, celui-ci doit être exécuté dans un coin inférieur de la surface de réparation. **Vrai/Faux**
39. Une faute commise dans la zone de « défense » de l'équipe qui en bénéficie est sanctionnée par un coup franc indirect, celui-ci doit toujours être exécuté dans un coin de la surface de réparation. **Vrai/Faux**
40. Le joueur qui exécute un coup franc indirect, frappe la balle et celle-ci touche la cage de but, peut-il rejouer immédiatement la balle ? **Oui/Non**
41. Le joueur qui exécute un coup franc indirect, doit-il toujours attendre le coup de sifflet de l'arbitre pour jouer la balle ? **Oui/Non**

Sommaire

42. Un joueur de champ, en possession de la balle, peut-il rester arrêté dans un coin de la piste, dos au jeu, ou derrière la cage de but, du moment qu'il bouge la balle avec sa crosse ? **Oui/Non**
43. Un joueur de champ qui n'a pas la balle peut-il s'arrêter dans la « zone de protection » du gardien adverse ? **Oui/Non**
44. Si un joueur de champ « défenseur », qui est dans sa surface de réparation, avec un « mouvement » de sa crosse, élève la balle à plus de 1,50 m, volontairement ou non, il est sanctionné par **un penalty/un CFI au coin inférieur de la surface/ un CFI au coin supérieur de la surface**
45. Si un joueur de champ, frappe/joue la balle qui est en dehors de sa surface de réparation, et que celle-ci s'élève à plus de 1,50 m, volontairement ou non, son équipe est sanctionnée par un coup franc indirect, qui sera toujours exécuté à l'endroit où il a frappé/joué la balle. **Vrai/Faux**
46. Si un joueur de champ joue la balle avec sa crosse, alors qu'une de ses mains ou une partie de son corps est en contact avec le sol, **il y a faute technique/il y a faute d'équipe/il n'y a pas de faute**
47. Si un joueur ou un gardien, alors qu'il ne tient pas sa crosse en main, joue ou arrête « volontairement » la balle avec ses patins, son corps (sauf la main pour un joueur) ou son équipement, c'est une : **faute technique/faute d'équipe**
48. Pour un joueur de champ, couper la balle, ou faucher la balle, ou jouer la balle avec le côté « aigu » de la crosse, c'est une : **faute technique/faute d'équipe**
49. On dit qu'il y a une situation de « but imminent » quand la cage de but est « vide », c'est-à-dire « qu'entre l'attaquant qui a la balle et la cage de but, il n'y a ni gardien, ni joueur défenseur ». **Vrai/Faux**
50. Pour un joueur de champ, lorsqu'il est dans la zone de protection de son gardien, arrêter la balle « volontairement » ou « involontairement » avec ses patins, sa main ou une partie de son corps, c'est une : **faute technique/faute d'équipe**
51. Dans le cas d'une situation de « but imminent », la balle est arrêtée ou déviée « involontairement ou non » suite à un rebond sur les patins ou toute partie du bad du corps d'un joueur qui est dans sa surface de réparation, hors de la zone de protection de son gardien l'arbitre ne doit pas siffler un penalty. **Vrai/Faux**
52. Quand un joueur qui a la balle avance vers la cage de but adverse et que sur sa trajectoire il y a au maximum un joueur de champ et le gardien adverses, c'est une situation de « contre attaque favorable ». **Vrai/Faux**
53. Quand trois joueurs de champ, dont un en possession de la balle, avancent vers la cage de but adverse et que sur leur trajectoire il y a au maximum deux joueurs de champ et le gardien adverses, c'est une situation de « contre attaque favorable ». **Vrai/Faux**
54. Une faute technique commise à l'extérieur de la surface de réparation du fautif, et qui ne fait pas perdre la balle au porteur est toujours sanctionnée par un coup franc indirect **Vrai/Faux**

Sommaire

55. Un joueur pousse un adversaire, sans violence, l'arbitre sanctionne l'équipe du fautif par **une faute technique/une faute d'équipe/laisse jouer**
56. Un joueur retient un adversaire, par le maillot ou par la hanche ou en prenant sa main ou en retenant sa crosse avec sa main, l'arbitre sanctionne l'équipe du fautif par **une faute technique/une faute d'équipe/laisse jouer**
57. Un joueur utilise sa crosse pour toucher, sans violence, mais « plusieurs fois de suite » la crosse ou les protège-tibias d'un adversaire porteur de la balle, l'arbitre sanctionne l'équipe du fautif par **une faute technique/une faute d'équipe/laisse jouer**
58. Un joueur/gardien utilise sa crosse pour frapper, avec violence, la crosse ou les protège-tibias d'un adversaire, l'arbitre sanctionne l'équipe du fautif par **une faute d'équipe/le fautif par un carton bleu**
59. Un joueur/gardien utilise sa crosse pour frapper, « sans violence », un adversaire en dehors des régions protégées par les protège-tibias (bras, jambes, genoux, mains, tronc, tête) l'arbitre sanctionne **l'équipe du fautif par une faute d'équipe/le fautif par un carton bleu**
60. Un joueur/gardien utilise sa crosse pour frapper, « avec violence », un adversaire en dehors des régions protégées par les protège-tibias (bras, jambes, genoux, mains, tronc, tête), l'arbitre sanctionne le fautif par un **carton bleu/carton rouge**
61. Un joueur utilise sa crosse pour soulever la crosse d'un adversaire porteur de la balle, l'arbitre sanctionne **une faute technique/ une faute d'équipe/laisse jouer**
62. En catégorie U14, une équipe a déjà 7 fautes d'équipe et un joueur de cette équipe, pénalisée par un coup franc indirect exécuté en dehors de la surface de réparation, « dégage » la balle, l'arbitre signale une 8^{ème} faute d'équipe et le jeu reprend par **un CFD/CFI**
63. En catégorie U20, une équipe a déjà 9 fautes d'équipe et un joueur de cette équipe, pénalisée par un coup franc indirect exécuté dans un coin de la surface de réparation, ne respecte pas la distance des 3 mètres, l'arbitre signale une 10^{ème} faute d'équipe et le jeu reprend par **un CFD/sanctionne son équipe par un penalty et n'enregistre pas cette faute d'équipe**
64. En catégorie U14, une équipe a déjà 5 fautes d'équipe. La crosse d'un joueur de cette équipe est tombée au sol et, avec ses patins, il arrête « volontairement » la balle, qui est en dehors de sa surface de réparation, l'arbitre siffle et signale une faute **« d'équipe » et le jeu reprend par un CFI/ « technique » et le jeu reprend par un CFD**
65. Un joueur qui est sur la piste proteste vivement contre une décision de l'arbitre, lorsque le jeu est en cours, l'arbitre arrête le jeu pour le sanctionner par **un avertissement/un carton bleu**
66. Lorsque le jeu est en cours, et qu'il ne s'agit pas d'une situation de « but imminent », un joueur qui est dans l'enclos (joueur de réserve) ou l'entraîneur principal (celui qui porte un brassard) proteste vivement contre une décision de l'arbitre. L'arbitre **arrête le jeu pour lui montrer un avertissement verbal / attend le prochain arrêt de jeu pour lui montrer un avertissement verbal**
67. Lorsque le jeu est en cours ou arrêté, un membre du staff, autre que l'entraîneur principal, après avoir déjà été « averti verbalement », proteste à nouveau contre une décision de l'arbitre. **un carton bleu/un carton rouge**

Sommaire

68. L'arbitre vient de montrer un carton bleu à un joueur qui est sur la piste, aussitôt et avant que le jeu ne reprenne, un autre joueur qui est dans l'enclos (joueur de réserve) ou l'entraîneur principal (celui qui porte un brassard) proteste vivement contre cette décision de l'arbitre, l'arbitre sanctionne aussi cet infracteur par **un avertissement/un carton bleu/un carton rouge**
69. L'arbitre vient de montrer un carton bleu à un joueur qui est sur la piste, aussitôt et avant que le jeu ne reprenne, ce joueur proteste vivement contre cette décision de l'arbitre, l'arbitre sanctionne ce joueur par un 2^{ème} carton bleu « immédiat ». Le jeu reprend avec **un seul joueur en moins sur la piste/avec 2 joueurs en moins sur la piste**
70. Si un joueur suspendu (carton bleu) quitte le siège prévu à cet effet avant que la table de marque ne lui ait signalé la fin de sa suspension, la table de marque « klaxonne » immédiatement pour en informer les arbitres, afin qu'ils sanctionnent cette faute « très grave ». En tenant compte de la situation avant l'arrêt du jeu (infériorité numérique ou non), le jeu reprendra **avec un seul joueur en moins sur la piste/2 joueurs en moins sur la piste**
71. Si deux joueurs, 1 de chaque équipe, sont sanctionnés simultanément par des cartons de la même couleur, et qu'avant la reprise du jeu un autre joueur ou membre du staff proteste vivement contre cette décision de l'arbitre, le jeu reprendra pour cette équipe **avec un seul joueur en moins sur la piste/avec 2 joueurs en moins sur la piste**
72. Si un joueur (sur la piste ou dans l'enclos) ou l'entraîneur principal est sanctionné par un 3^{ème} carton bleu. L'arbitre lui montre un carton rouge « par accumulation ». Son équipe est sanctionnée par un « power play » d'une durée maximum de **2 min/4 minutes**
73. Si un joueur bouscule dangereusement un adversaire et le fait tomber. L'arbitre arrête le jeu pour sanctionner **l'équipe du fautif par une faute d'équipe/le fautif par un carton bleu**
74. Si un joueur crochète sans violence le patin d'un adversaire et le déséquilibre, l'arbitre arrête le jeu pour sanctionner **l'équipe du fautif par une faute d'équipe/le fautif par un carton bleu**
75. Si un joueur crochète intentionnellement et avec violence le patin d'un adversaire et le fait tomber, l'arbitre arrête le jeu pour sanctionner le fautif par **un carton bleu/un carton rouge**
76. Si un joueur ou un membre du staff profère des menaces, insultes ou injures envers l'arbitre ou un membre d'une équipe, l'arbitre arrête le jeu pour sanctionner le fautif par **un carton bleu/un carton rouge**
77. Lors de l'exécution d'un coup franc direct ou d'un penalty, le gant du gardien qui tient la crosse peut-il toucher le sol ou la cage de but ? **Oui/Non**
78. Lors de l'exécution d'un coup franc direct le joueur qui l'exécute peut-il prendre de l'élan pour l'exécuter ? **Oui/Non**
79. Lors de l'exécution d'un coup franc direct le joueur qui l'exécute peut-il prendre de l'élan pour l'exécuter et, ensuite, continuer à se diriger vers le gardien pour le dribler ? **Oui/Non**
80. Lors de l'exécution d'un penalty le joueur qui l'exécute peut-il prendre un élan d'un mètre maximum pour frapper la balle ? **Oui/Non**